



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2019-2020

JM/LW

P.V. ENEJER 36

**Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

Procès-verbal de la réunion du 07 octobre 2020

Ordre du jour :

- 1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 22 juillet, 07 septembre et 21 septembre 2020 et des réunions jointes des 26 mai, 15 juillet et 20 juillet 2020**
- 2. Rentrée académique 2020/2021
– Présentation des chiffres clés de l'année académique 2019/2020**
- 3. Divers**

*

Présents : Mme Simone Asselborn-Bintz, M. André Bauler, M. Gilles Baum, Mme Tess Burton, Mme Francine Closener, M. Paul Galles, M. Marc Hansen, Mme Martine Hansen, M. Fernand Kartheiser, M. Claude Lamberty, Mme Josée Lorsché remplaçant Mme Djuna Bernard, Mme Octavie Modert, M. Gilles Roth remplaçant Mme Diane Adehm, M. Claude Wiseler

M. Claude Meisch, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

M. Léon Diederich, Mme Christiane Huberty, du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Mme Joëlle Merges, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Diane Adehm, Mme Djuna Bernard, M. David Wagner

M. Sven Clement, observateur délégué

*

Présidence : M. Gilles Baum, Président de la Commission

*

- 1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 22 juillet, 07 septembre**

et 21 septembre 2020 et des réunions jointes des 26 mai, 15 juillet et 20 juillet 2020

Les projets de procès-verbal susmentionnés sont adoptés.

2. Rentrée académique 2020/2021 – Présentation des chiffres clés de l'année académique 2019/2020

Le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, M. Claude Meisch, présente les chiffres clés de l'enseignement supérieur 2019/2020, pour le détail desquels il est prié de se référer au document figurant en annexe du présent procès-verbal.

Les éléments principaux se présentent comme suit :

- pendant l'année académique 2019/2020, 33.715 étudiants au total ont sollicité l'aide financière de l'Etat pour études supérieures, dont 19.629 résidents et 14.086 non-résidents. 30.808 étudiants (18.539 résidents et 12.269 non-résidents) ont vu leur demande accordée ; 3.632 étudiants (1.442 résidents et 2.190 non-résidents) se sont vu refuser leur demande ;

- le montant de bourses versées s'élève à 128,6 millions d'euros, dont 96,5 millions d'euros au bénéfice des résidents et 32,1 millions d'euros pour les non-résidents. Le montant total de prêts accordés est de 216,9 millions d'euros (137,6 millions d'euros pour les résidents et 79,3 millions d'euros pour les non-résidents) ;

- les pays d'études les plus sollicités par les étudiants résidents sont l'Allemagne, suivie du Luxembourg, de la Belgique et de la France. Les universités néerlandaises, autrichiennes ou britanniques attirent par ailleurs de plus en plus d'étudiants en provenance du Luxembourg. La France, la Belgique et l'Allemagne sont les pays d'études privilégiés des étudiants non-résidents.

- en ce qui concerne le niveau d'études, 12.709 étudiants résidents sont inscrits au premier cycle menant au diplôme de bachelor, 4.866 au deuxième cycle menant au diplôme de master, et 342 au troisième cycle menant au doctorat ;

- les domaines d'études préférés par les étudiants résidents sont l'économie, suivie de l'ingénierie, l'éducation et la médecine. Pour les étudiants non-résidents, il s'agit de l'économie, suivie de l'ingénierie, du droit, et de l'informatique.

En ce qui concerne plus particulièrement les chiffres clés de l'enseignement supérieur luxembourgeois pendant l'année académique 2019/2020, il y a lieu de relever les points suivants :

- les trente programmes menant au brevet de technicien supérieur offerts au Luxembourg comptent 829 inscriptions ;

- 6.714 étudiants de 129 nationalités différentes (dont 45,8 pour cent de nationalité luxembourgeoise) sont inscrits à l'Université du Luxembourg, ce qui représente une augmentation de quelque 300 inscriptions par rapport aux deux dernières années académiques ;

- en 2019, l'Université a émis 678 diplômes de bachelor, 528 diplômes de master et 108 diplômes de doctorat.

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les points suivants :

- Plusieurs intervenants posent la question de savoir si le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche mène des campagnes de sensibilisation afin d'inciter les étudiants à s'inscrire dans des domaines d'études pour lesquels il existe une forte demande de travailleurs qualifiés, tels que l'ingénierie ou les sciences de l'éducation par exemple. M. Claude Meisch renvoie aux nombreuses initiatives lancées par le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, ainsi que des partenaires externes de l'Education nationale, afin d'améliorer l'attractivité des mathématiques, des sciences naturelles et de l'informatique notamment. D'une manière générale, il convient néanmoins de souligner que le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche entend mettre à la disposition des étudiants des informations objectives, afin qu'ils puissent choisir en connaissance de cause les disciplines et les pays d'études qui leur conviennent le mieux. Par ailleurs, les étudiants sont très souvent conscients de la situation sur le marché du travail national, et des professions pour lesquelles il existe de très bonnes perspectives d'embauche, telles que l'ingénierie ou l'informatique par exemple. Alors que l'on pourrait par exemple s'interroger sur les raisons qui poussent les étudiants à opter pour des études en psychologie, alors que les débouchés dans cette matière semblent restreints, M. Claude Meisch rappelle qu'il s'agit là d'un domaine pour lequel il existe une forte demande du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. En guise de conclusion, il convient de souligner que la Fonction publique fait face à des problèmes de recrutement de personnel hautement qualifié dans de nombreux domaines.

- Plusieurs intervenants se renseignent sur les raisons pour lesquelles des pays d'études tels que la France ou la Belgique présentent moins d'attrait pour les étudiants résidents du Luxembourg, contrairement à l'Allemagne, l'Autriche ou les Pays-Bas par exemple, ces derniers connaissant depuis quelques années la progression la plus remarquable en termes de fréquentation par des étudiants en provenance du Luxembourg. M. Claude Meisch explique que cette situation peut avoir trait aux critères d'admission restrictifs des universités françaises ou à une certaine rigidité de l'offre académique de l'enseignement supérieur français, face à de jeunes universités allemandes, néerlandaises ou anglosaxonnes qui offrent des cursus plus modernes reposant sur une approche académique plus contemporaine. La prédilection des étudiants résidents du Luxembourg pour des pays d'études germanophones ou anglophones s'explique également par une certaine aversion pour la langue française. Or, une bonne maîtrise de celle-ci est essentielle au bon fonctionnement du Grand-Duché. C'est pour cette raison que le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a introduit le programme d'éducation plurilingue dans les crèches, l'initiation à la langue française au cycle 1 de l'enseignement fondamental et une nouvelle approche didactique pour l'apprentissage du français dans les cycles 2 et 3, qui sera suivie par des réformes similaires dans le cycle 4 et les classes inférieures de l'enseignement secondaire.

- Mme Martine Hansen (CSV) s'interroge sur les moyens par lesquels le Ministère entend remédier à la baisse du nombre d'étudiants optant pour des études en sciences de l'éducation, alors que le Luxembourg connaît un fort besoin en enseignants qualifiés. M. Claude Meisch explique que cette baisse s'explique entre autres par la loi du 22 juin 2018 qui ouvre l'accès à la fonction d'instituteur aux détenteurs d'un diplôme de bachelor en relation avec un des objectifs de l'enseignement fondamental (« Quereinsteiger »). Ceci a pour conséquence qu'un certain nombre de détenteurs d'un diplôme de fin d'études secondaires, qui hésitent encore sur leur futur parcours professionnel, ne s'inscrivent pas dans des études menant au diplôme de bachelor en sciences de l'éducation, mais poursuivent des études en langues ou en sciences naturelles et optent plus tard seulement pour une éventuelle carrière professionnelle dans l'enseignement. Etant donné que l'application du mécanisme de recrutement précité est limitée à cinq ans, il convient de réfléchir en temps utile sur sa pérennisation.

- Mme Martine Hansen (CSV) demande des détails sur l'envergure des prêts étudiants non remboursés. Rappelons qu'au cas où un étudiant manque à son obligation de rembourser les aides financières contractées, l'Etat, en tant que garant du capital prêté à l'étudiant, est appelé à restituer les sommes dues. Le représentant ministériel explique que le montant total des sommes à restituer par l'Etat se situe entre 200.000 et 400.000 euros par an et n'a guère évolué au cours des dernières années. Selon le représentant ministériel, trois situations de défaut de paiement peuvent se présenter : le décès de l'étudiant concerné (huit cas en 2019), l'impossibilité de localiser l'étudiant (huit cas en 2019) ou son insolvabilité (six cas en 2019). D'une manière générale, le Ministère incite les banques auprès desquelles le prêt a été contracté à mettre en œuvre les instruments nécessaires pour recouvrer les sommes dues avant de se référer à la garantie de l'Etat.

- Mme Octavie Modert (CSV) se renseigne sur les démarches entreprises par le Gouvernement pour garantir l'accès des étudiants résidents au Luxembourg à des universités étrangères, lorsque celles-ci ou les pays d'études concernés ont adopté des restrictions dans le contexte de la pandémie de COVID-19. M. Claude Meisch explique que les étudiants sont invités à se tenir informés auprès des sites web des autorités locales de leurs pays d'études sur les modalités en vigueur au moment de leurs déplacements. D'une manière générale, il convient de souligner que, même s'il s'avère impossible d'obtenir des dérogations aux restrictions de voyage décidées par les autorités des pays concernés, le Gouvernement est en contact étroit avec les gouvernements des pays limitrophes pour les sensibiliser sur la situation des étudiants en provenance du Grand-Duché. Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche entretient par ailleurs un échange régulier avec l'Association des cercles d'étudiants luxembourgeois pour être informé sur les situations que rencontrent les étudiants résidents dans leurs universités respectives. Il s'avère en effet qu'en Allemagne par exemple, chaque établissement d'enseignement supérieur est libre d'adopter des mesures restrictives propres. Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche s'efforce, par le biais des services compétents du Ministère des Affaires étrangères, de trouver des solutions adéquates pour éviter que les étudiants ne soient pénalisés par la situation liée à la pandémie de COVID-19. A noter par ailleurs que de nombreuses universités continuent l'enseignement à distance, ce qui permet aux étudiants de poursuivre leur parcours académique.

- En réponse à une question de Mme Octavie Modert (CSV), M. Claude Meisch explique que, depuis l'entrée en vigueur de la loi du 17 juillet 2020 portant modification de la loi modifiée du 24 juillet 2014 concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures, quatre-vingt étudiants ont demandé une prolongation de la durée maximale pendant laquelle ils peuvent bénéficier, dans un cycle d'études, de bourses et de prêts accordés par l'Etat, voire le report d'une année du contrôle de la progression au premier cycle. Rappelons que ladite loi vise à tenir compte des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur l'enseignement supérieur, et plus précisément sur la progression des étudiants dans leur parcours académique.

- M. Claude Wiseler (CSV) se renseigne sur les difficultés que rencontrent les étudiants résidents désireux d'être admis à un établissement d'enseignement supérieur suisse. M. Claude Meisch explique qu'il s'avère en effet que certaines universités helvétiques exigent au préalable, pour certains programmes d'études, une attestation d'admission ou d'admissibilité de l'étudiant concerné à l'Université du Luxembourg avant de le déclarer admissible en leur sein pour le programme concerné. Bien que l'Université du Luxembourg fournisse de son plein gré aux étudiants luxembourgeois les documents requis sans y être obligée, cette façon de procéder par des universités suisses semble contraire à la Convention de Lisbonne sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne. Partant, le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a pris contact avec les autorités helvétiques et entend intervenir également

par le biais du Ministère des Affaires étrangères afin de les inciter à remédier à cet état de fait.

- M. Gilles Roth (CSV) constate qu'un certain nombre d'étudiants résidents souhaitant poursuivre leurs études supérieures en France, voient leur demande d'admission soit refusée pour raison d'un profil non adapté, voire acceptée mais dans une université qui n'est pas de leur choix. M. Claude Meisch dit avoir conscience de cette situation, sans pouvoir y remédier, puisque la procédure d'inscription dans l'enseignement supérieur relève de la souveraineté nationale. En ce qui concerne le refus de demande d'admission, il convient de noter qu'il peut s'avérer qu'un étudiant ayant obtenu un diplôme de fin d'études secondaires en section A (langues) au lycée ne soit pas admis à des études supérieures en sciences naturelles par exemple, puisque son diplôme ne renseigne pas sur les connaissances dont il dispose en la matière. Afin d'éviter de telles situations, il importe de guider l'étudiant au mieux dans son orientation académique et professionnelle, et de l'informer à un stade précoce sur les écueils qu'il risque de trouver sur son parcours universitaire.

- Mme Josée Lorsché (« déi gréng ») se renseigne sur les conditions dans lesquelles les étudiants en doctorat peuvent bénéficier de l'aide financière de l'Etat pour études supérieures ou d'une subvention du Fonds national de la recherche. Le représentant ministériel explique que, pendant l'année académique 2019/2020, 423 étudiants en doctorat (342 résidents et 81 non-résidents) ont bénéficié de l'aide financière de l'Etat pour études supérieures. Etant donné que bon nombre d'entre eux obtiennent des indemnités soit du FNR soit de l'institut auquel ils sont liés par contrat de travail et que ces indemnités sont supérieures au salaire social minimum pour non-qualifiés, ils sont exclus *de facto* de l'aide financière de l'Etat pour études supérieures sous forme de bourse, mais peuvent bénéficier de cette aide financière sous forme de prêt. A noter que le FNR dispose de critères précis pour l'attribution de ses subventions de doctorat, tels que l'excellence du projet ou la qualité de la méthode par exemple. La décision d'attribution revient à un comité d'experts. En ce qui concerne plus précisément l'Université du Luxembourg, il convient de signaler que la Faculté des sciences, des technologies et de la médecine comprend le plus grand nombre d'étudiants en doctorat (530 en 2019). Le nombre est relativement faible à la Faculté de droit, d'économie et de finance (130 en 2019), étant donné que ses diplômés sont davantage orientés vers une carrière professionnelle, au détriment de la recherche scientifique.

- Interrogé par Mme Josée Lorsché (« déi gréng »), M. Claude Meisch explique que l'Université du Luxembourg dispose d'environ 1.100 logements pour étudiants. D'une manière générale, l'on peut constater que les étudiants n'ont pas rencontré de difficultés majeures lors de la recherche d'un logement pour le semestre d'hiver 2020/2021.

- En réponse à une question de M. Claude Wiseler (CSV), il est expliqué que la classe préparatoire aux Grandes Ecoles françaises (filiale économique et commerciale), offerte au Lycée classique d'Echternach, a été suspendue, faute de participants. A noter que tous les étudiants qui ont réussi leur formation dans ladite classe ont tous passé avec succès les épreuves écrites et orales des concours d'admission aux Grandes Ecoles de Commerce et de Management françaises et ont trouvé admission dans une des Grandes Ecoles visées.

3. Divers

En réponse à une observation de Mme Octavie Modert (CSV), le Président de la Commission, M. Gilles Baum (DP), explique que la demande du groupe politique CSV de convoquer une réunion de la Commission au sujet de la mise en place des études spécialisées en médecine à l'Université du Luxembourg, introduite le 21 juillet 2020, sera traitée dans les meilleurs délais.

Luxembourg, le 12 octobre 2020

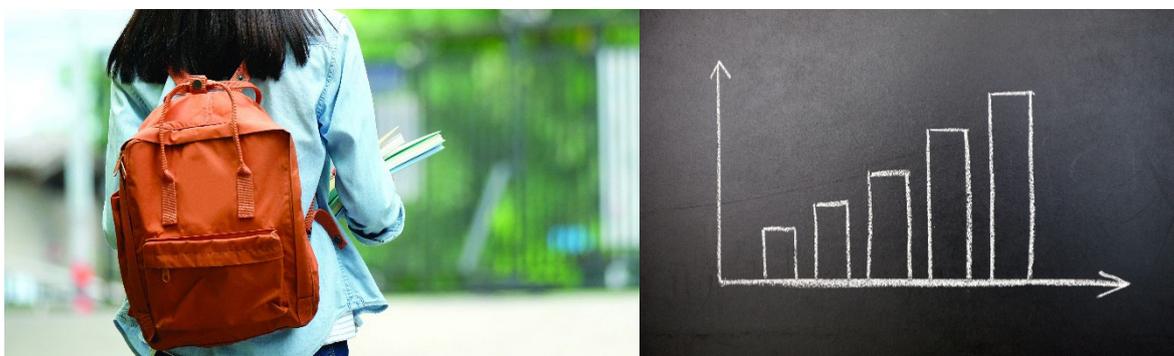
Le Secrétaire-administrateur,
Joëlle Merges

Le Président de la Commission de l'Education nationale,
de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche,
Gilles Baum

Annexe :

Document pdf : « Chiffres clés de l'enseignement supérieur 2019/2020 »

Chiffres clés de l'enseignement supérieur 2019/2020



7 octobre 2020



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

www.mesr.public.lu

18-20, montée de la Pétrusse

L-2327 Luxembourg

Photos:

© Photos couvercle : Adobe Stock

© Photos partie 1 : fotolia.com

© Photos partie 2 : Uni-LU - David Laurent, Brumat Photo - Foersom-sàrl et fotolia.com

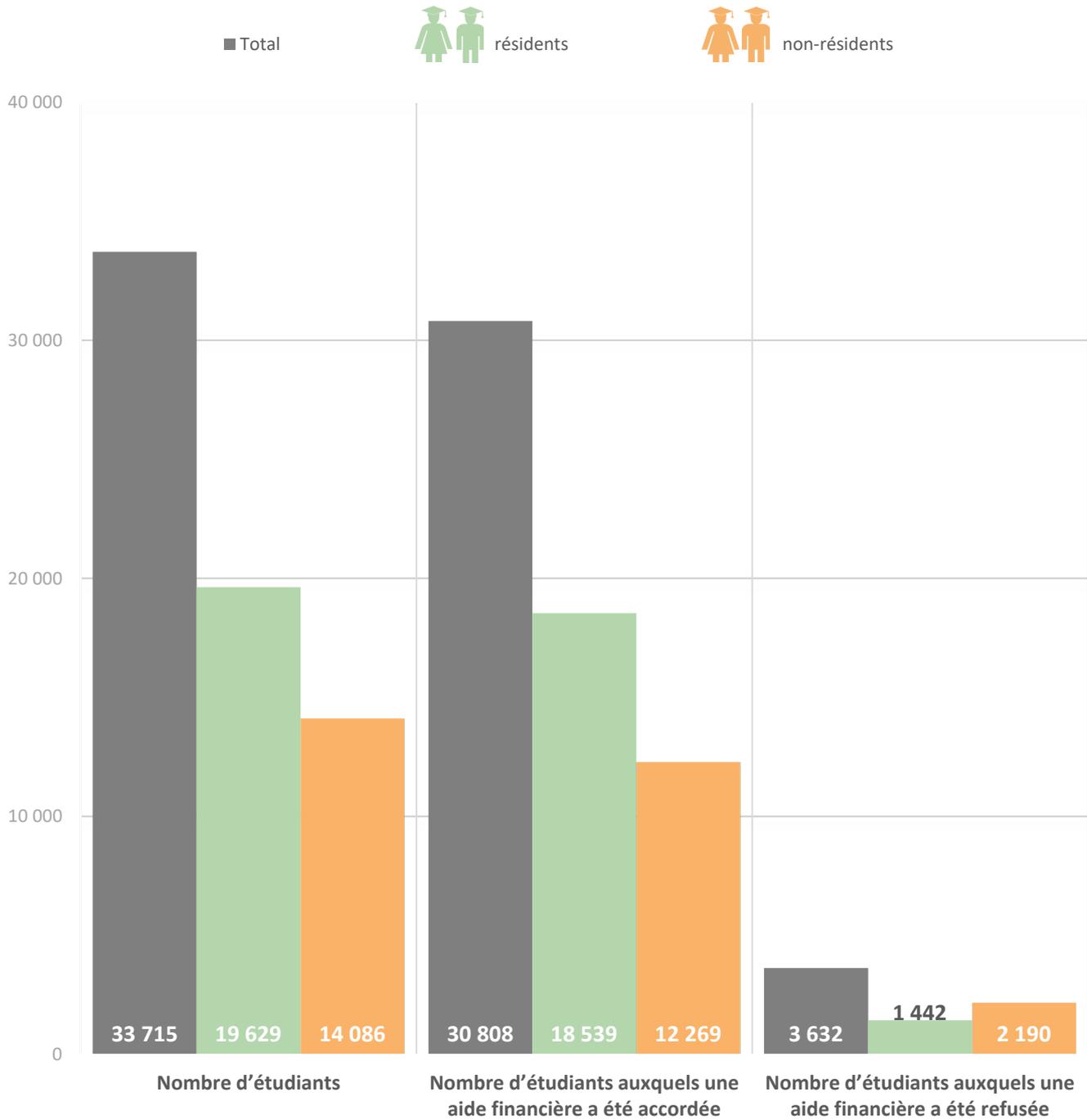
TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1: AIDES FINANCIÈRES DE L'ÉTAT POUR ÉTUDES SUPÉRIEURES 2019/2020	3
Nombre d'étudiants ayant sollicité une aide financière en 2019/2020	4
Montants des bourses versées en 2019/2020	6
Montants des prêts accordés en 2019/2020	7
Évolution des montants totaux des bourses versées et des prêts accordés depuis 2015/2016	8
Répartition des aides demandées entre hommes et femmes depuis 2018/2019	9
Répartition des aides financières versées par nationalité en 2019/2020	10
Pays d'études en 2019/2020	11
Villes universitaires (> 75 étudiants) en 2019/2020	14
Répartition hommes/femmes par domaine d'études en 2019/2020	17
Top 4 des villes universitaires préférées par domaine en 2019/2020	20
Répartition par niveau d'études en 2019/2020	23
Partie 2 : CHIFFRES CLÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR LUXEMBOURGEOIS 2019/2020	24
1. CHIFFRES CLÉS BTS ANNÉE ACADÉMIQUE 2019/2020	25
Offre de formation BTS 2019/2020	26
Nombre total des inscriptions BTS	27
Nombre total des diplômes BTS	28
2. CHIFFRES CLÉS UNIVERSITÉ DU LUXEMBOURG ANNÉE ACADÉMIQUE 2019/2020	29
Nombre total d'étudiants	30
Pourcentage des différentes nationalités	31
Nombre total d'étudiants par niveau d'études	31
Pays/continent d'obtention du diplôme donnant droit à l'accès à l'enseignement supérieur	32
Nombre total d'étudiants par faculté	33
Mobilité des étudiants (Bachelor)	34
Nombre total des diplômes émis	34

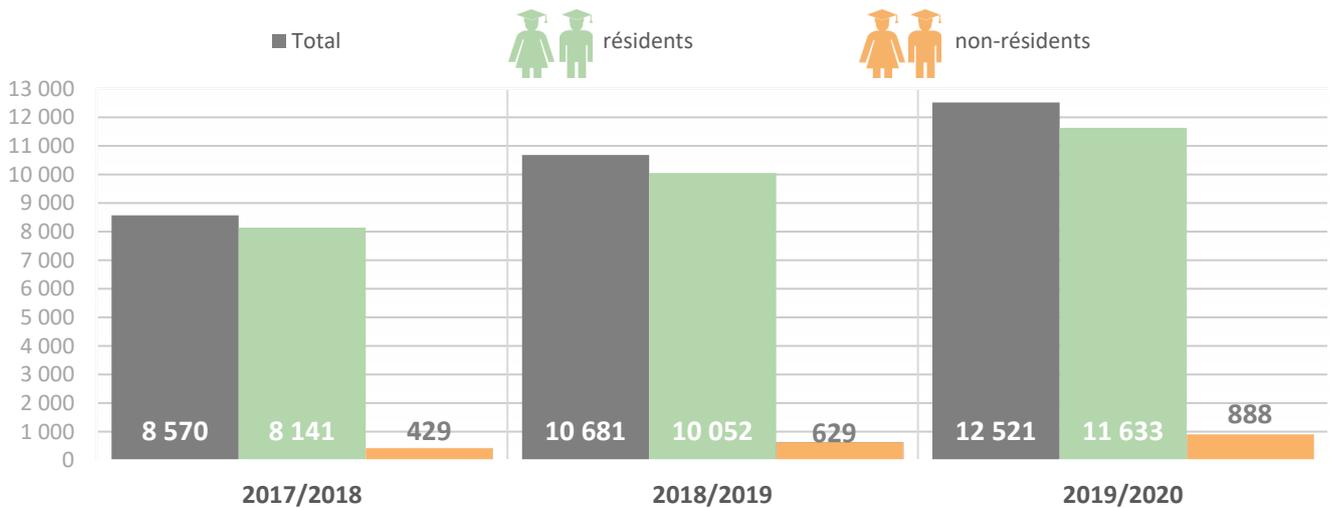


PARTIE 1: AIDES FINANCIÈRES DE L'ÉTAT POUR ÉTUDES SUPÉRIEURES
2019/2020

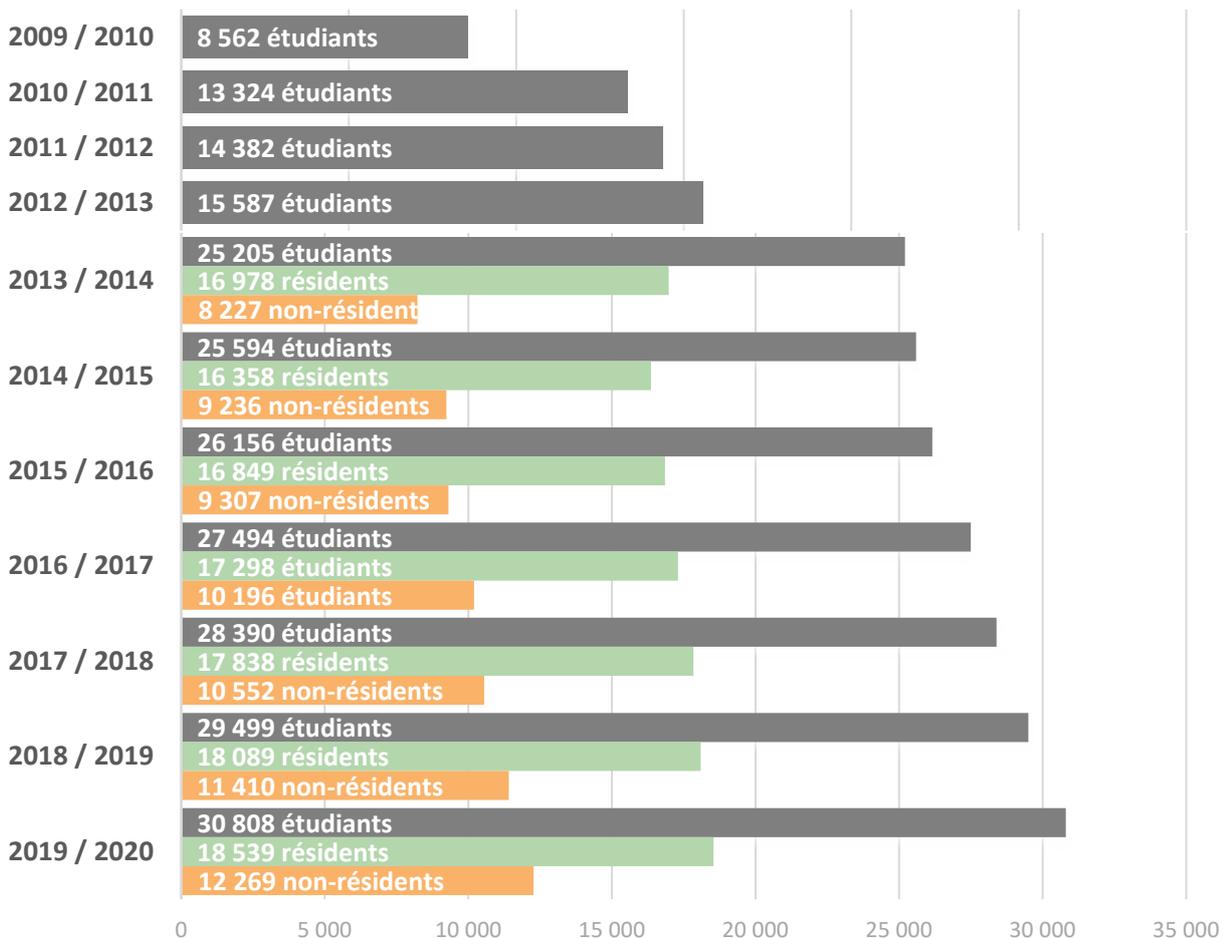
Nombre d'étudiants ayant sollicité une aide financière en 2019/2020



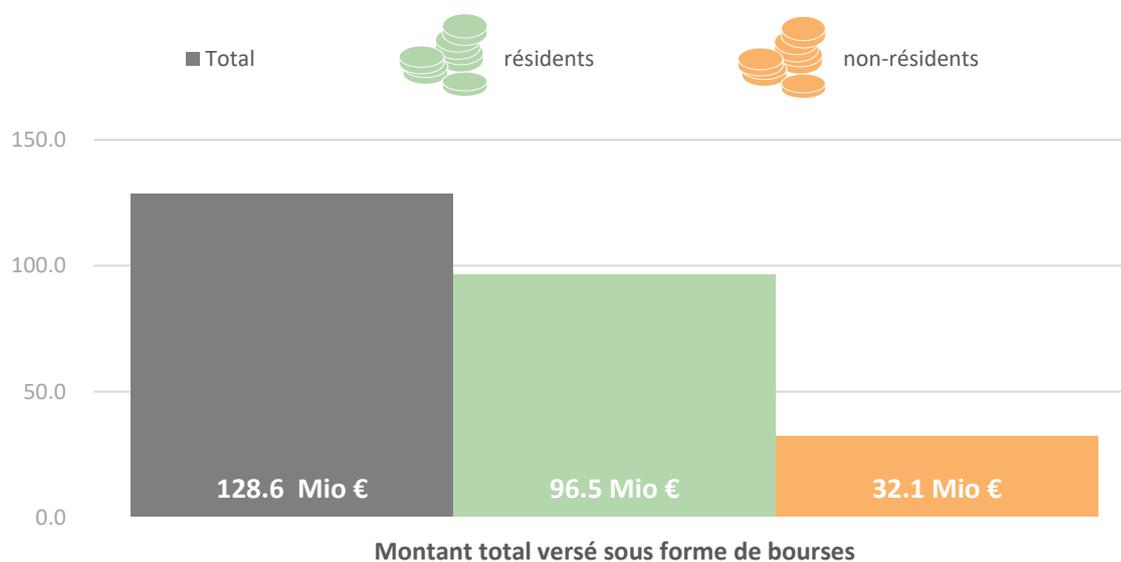
Nombre d'étudiants ayant fait leur demande via MyGuichet.lu



Évolution du nombre d'étudiants auxquels une aide financière a été accordée depuis 2009/2010



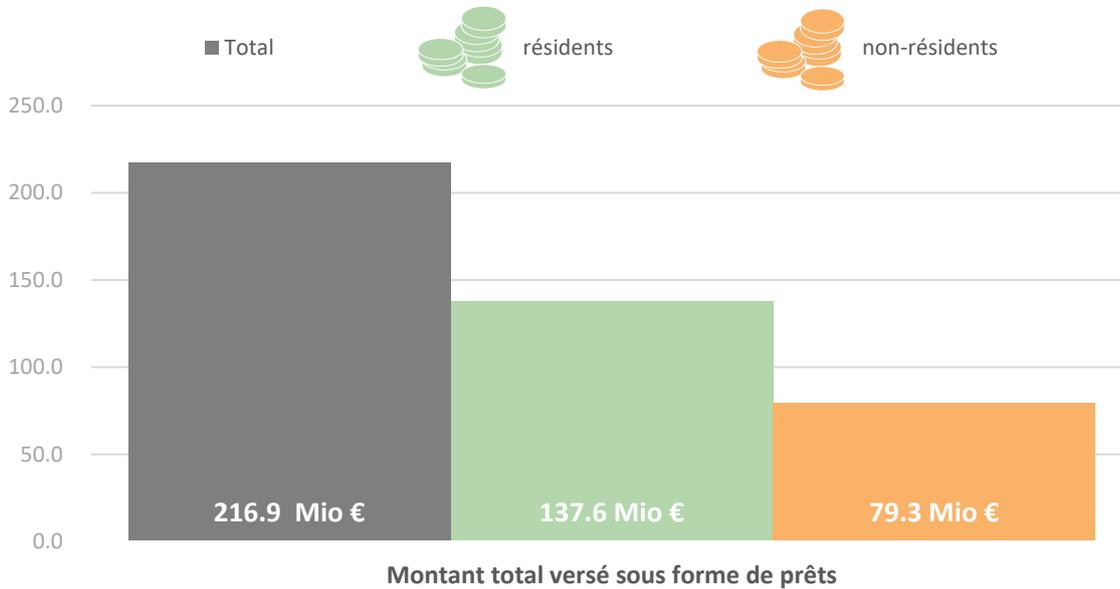
Montants des bourses versées en 2019/2020



	Total	résidents	non-résidents
Bourses de base	57.2 Mio €	34.5 Mio €	22.7 Mio €
Bourses sur critères sociaux	39.8 Mio €	21.2 Mio €	18.6 Mio €
Bourses de mobilité	32.7 Mio €	30.2 Mio €	2.4 Mio €
Bourses familiales	3.9 Mio €	2.4 Mio €	1.5 Mio €
Montant des remboursements des frais d'inscription sous forme de bourse	12.0 Mio €	8.4 Mio €	3.6 Mio €
<i>Montants anticumul</i>	<i>- 16.9 Mio €</i>	<i>-0.2 Mio €</i>	<i>-16.7 Mio €</i>
Montant total versé sous forme de bourses	128.6 Mio €	96.5 Mio €	32.1 Mio €

Note : Étant donné que les nombres ont été arrondis, les totaux ne correspondent pas toujours à la somme de leurs composantes.

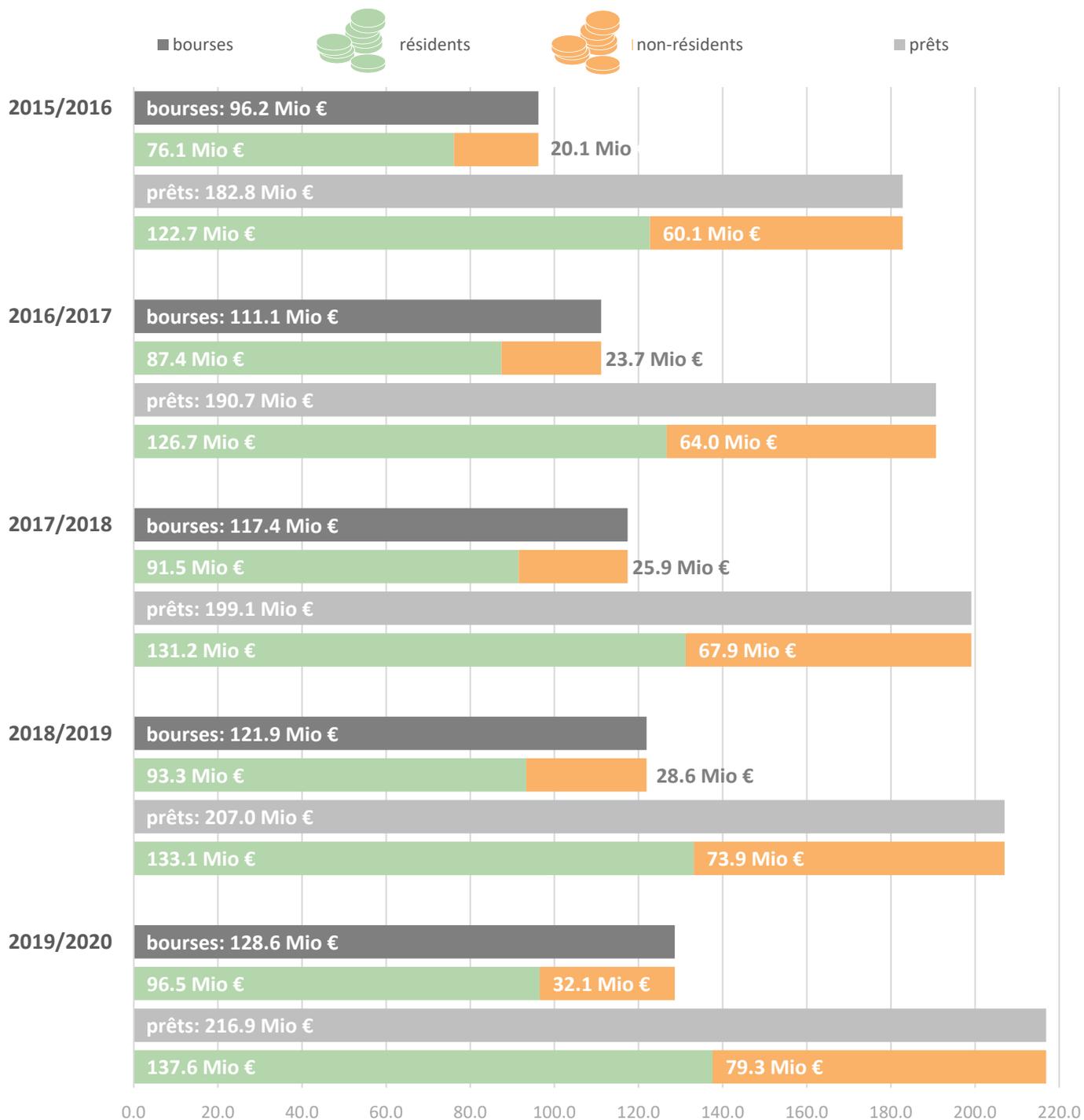
Montants des prêts accordés en 2019/2020



Évolution des prêts en cours garantis par l'État depuis 2009/2010

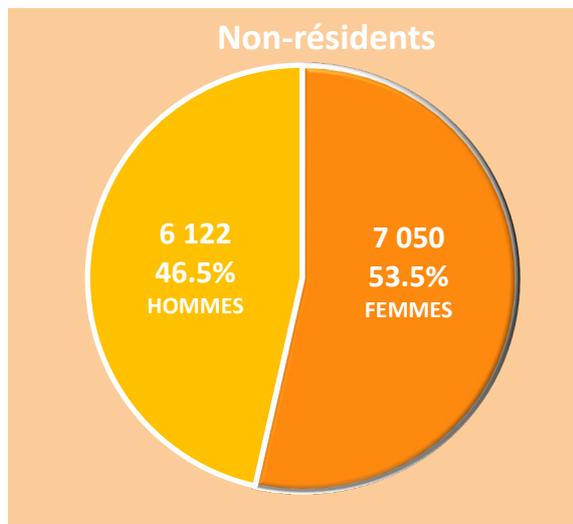
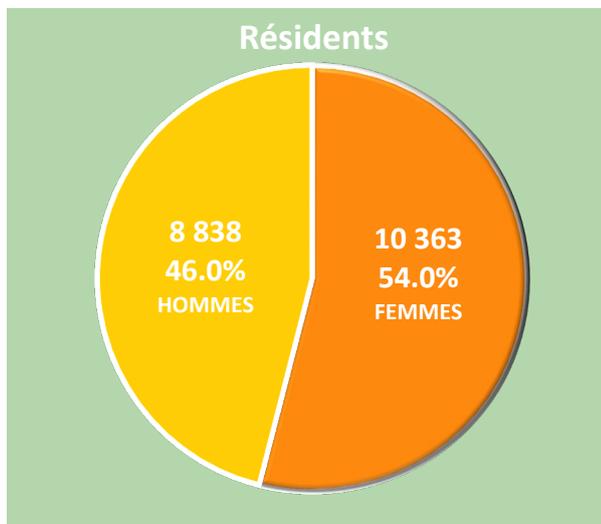


Évolution des montants totaux des bourses versées et des prêts accordés depuis 2015/2016

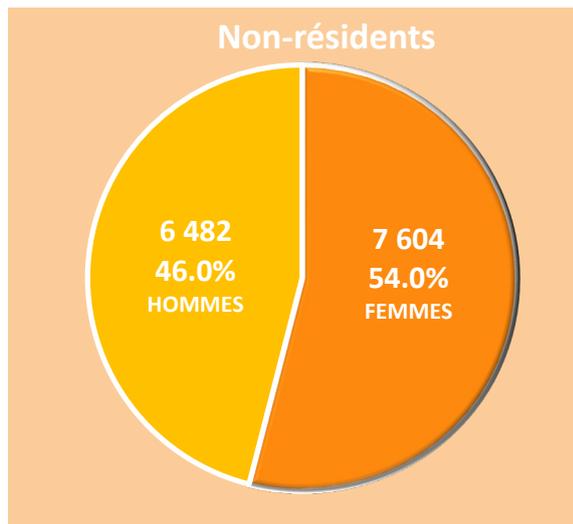
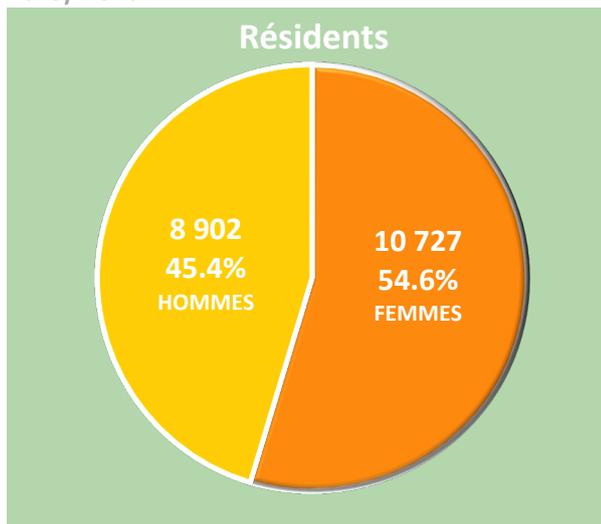


Répartition des aides demandées entre hommes et femmes depuis 2018/2019

2018 / 2019

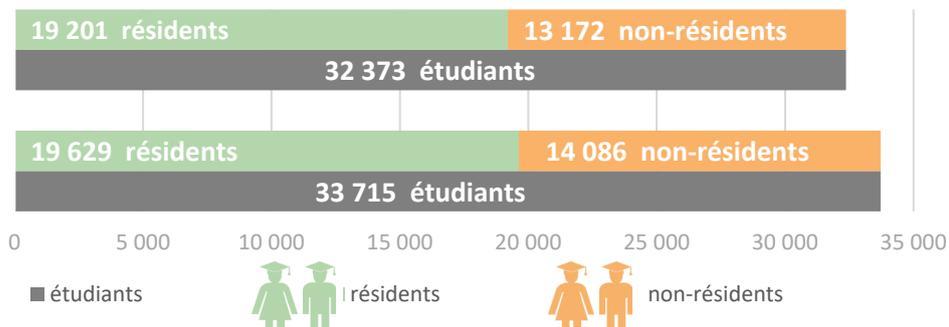


2019 / 2020



Total 2018/2019

Total 2019/2020



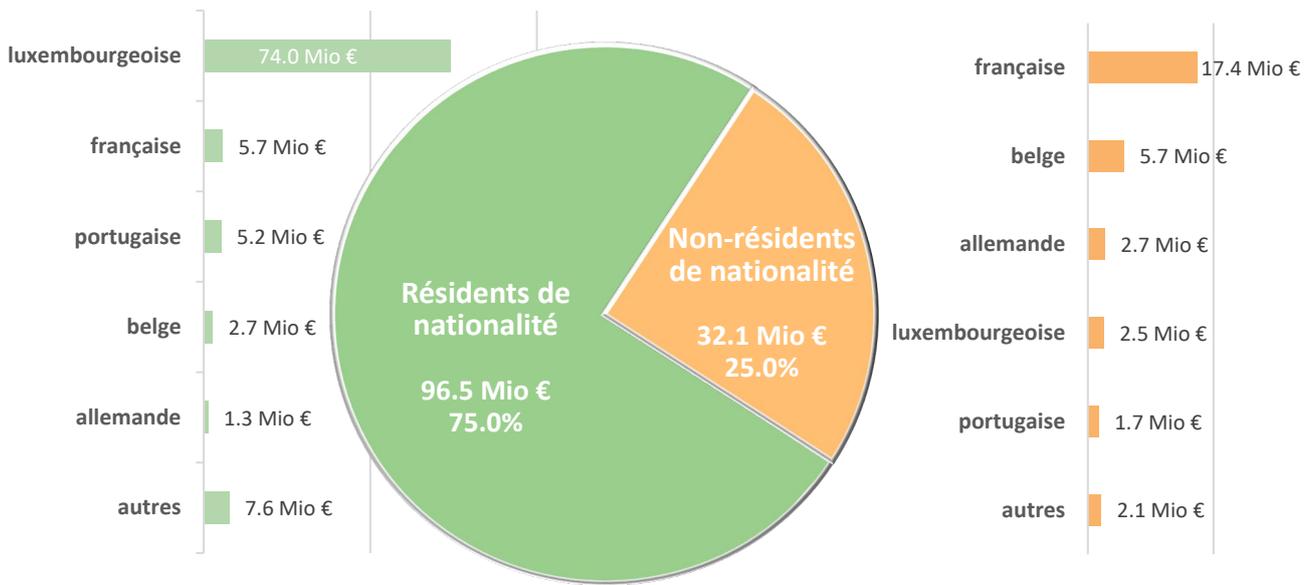
Répartition des aides financières versées par nationalité en 2019/2020



résidents



non-résidents



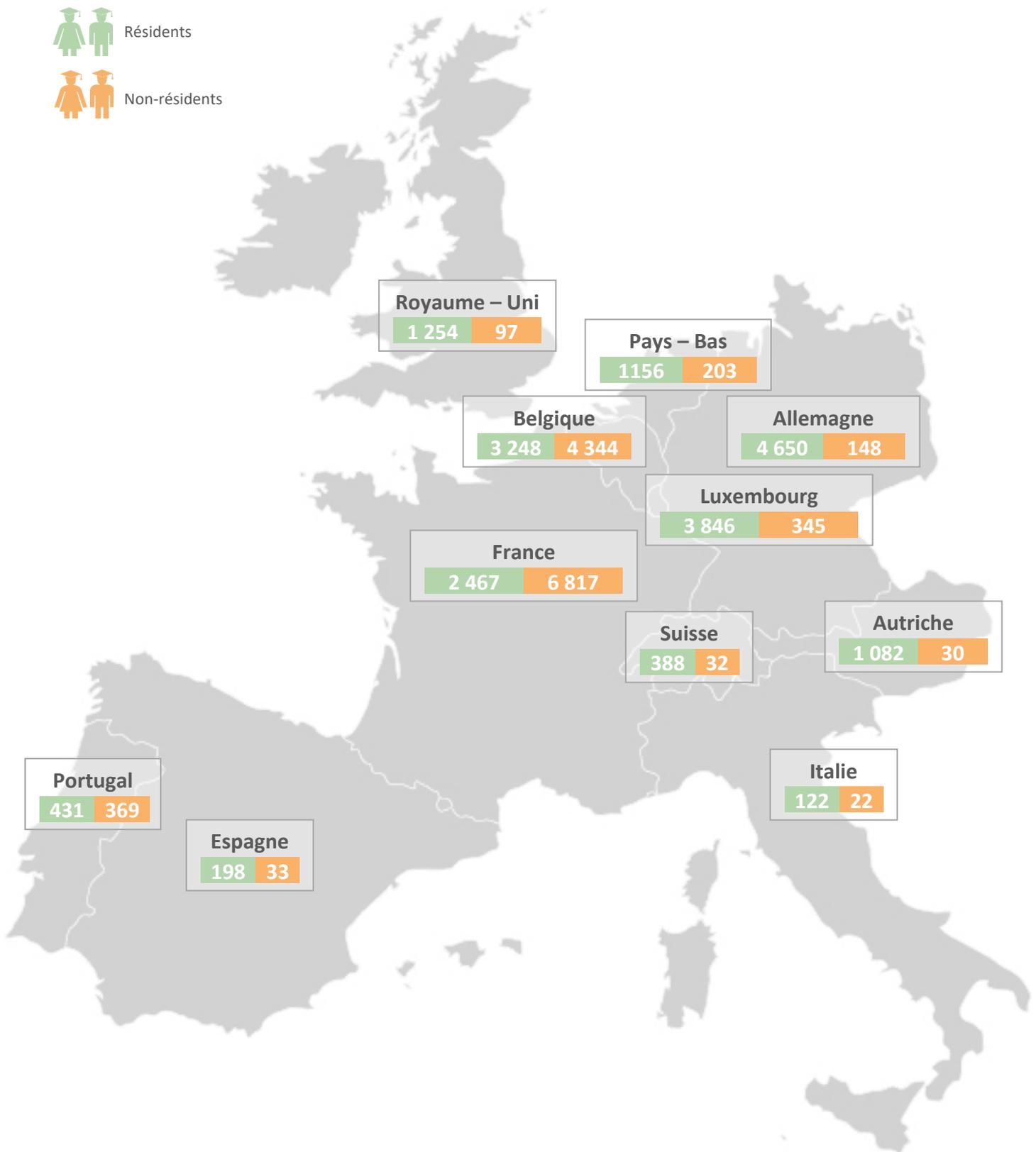
Pays d'études en 2019/2020



Résideants



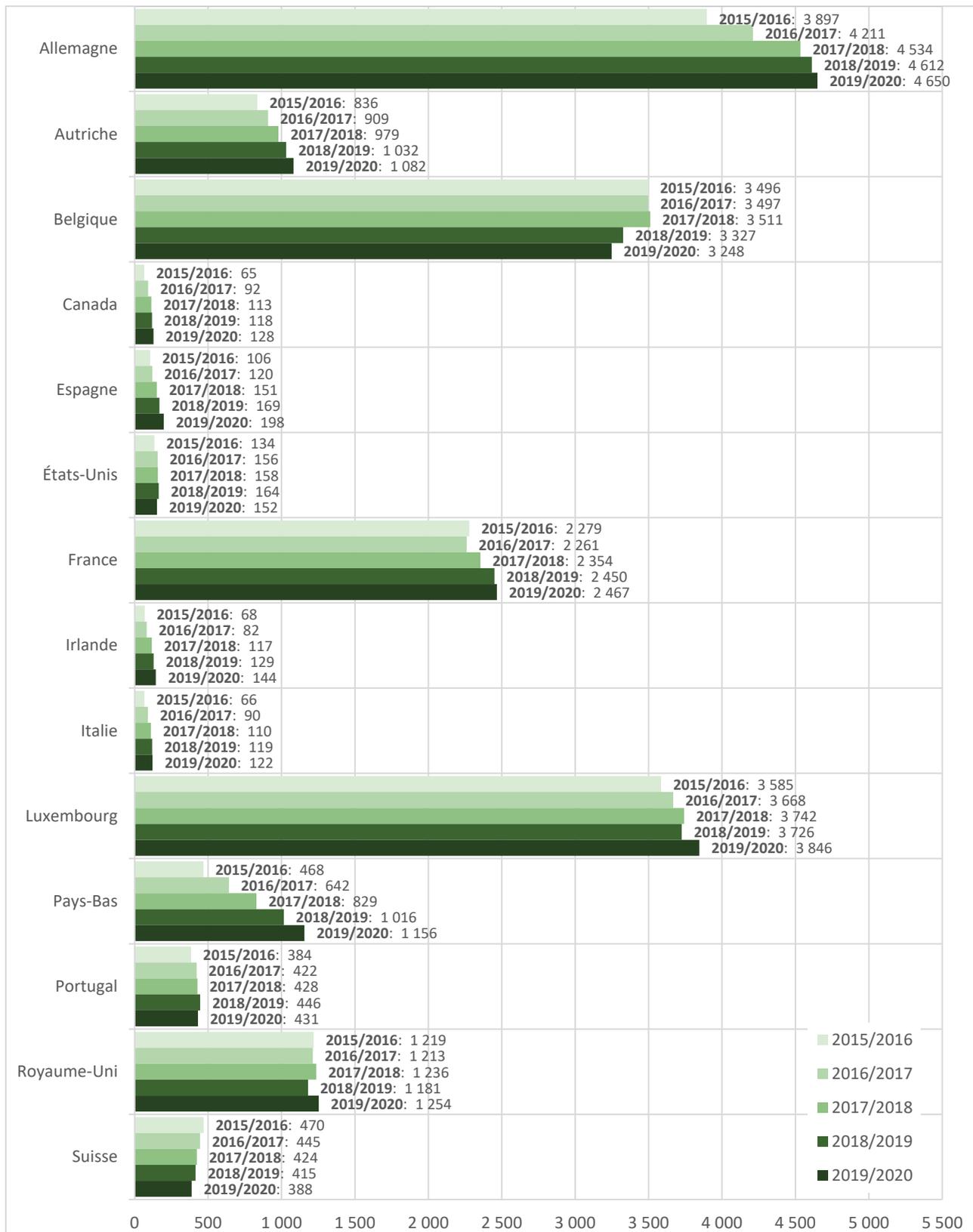
Non-résideants



Évolution des pays d'études depuis 2015/2016



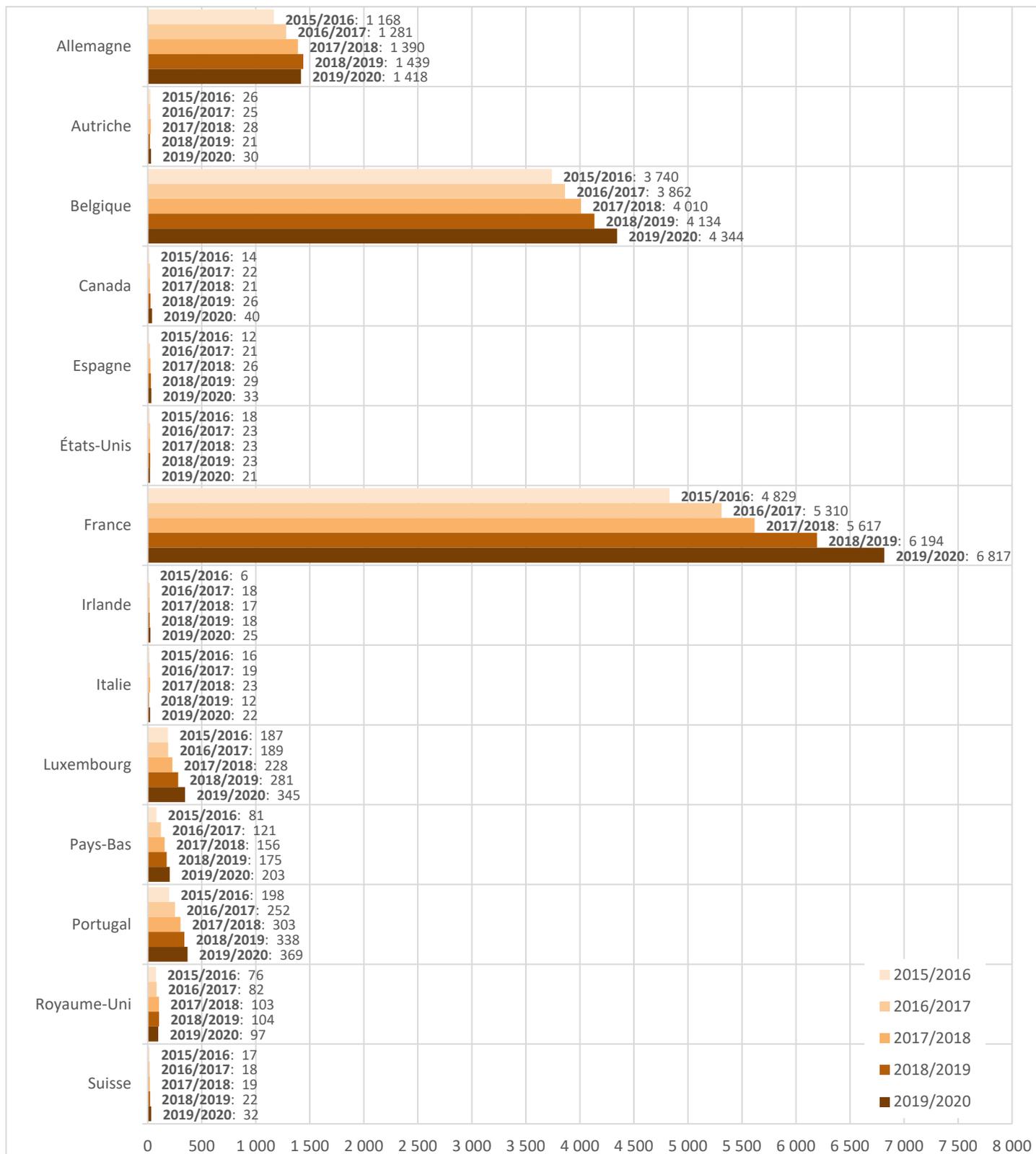
Résidents



Évolution des pays d'études depuis 2015/2016



Non-résidents



Villes universitaires (> 75 étudiants) en 2019/2020

Allemagne

Villes	Résidents	Non-résidents	Grand total
Trier	646	451	1 097
Köln	470	90	560
Aachen	435	74	509
München	402	16	418
Berlin	376	36	412
Saarbrücken	193	128	321
Freiburg	254	12	266
Kaiserslautern	236	30	266
Heidelberg	167	39	206
Bonn	150	32	182
Karlsruhe	140	27	167
Mainz	54	72	126
Düsseldorf	100	16	116
Hamburg	86	18	104
Frankfurt	69	21	90



Autriche

Villes	Résidents	Non-résidents	Grand total
Wien	682	17	699
Innsbruck	356	5	361

Belgique

Villes	Résidents	Non-résidents	Grand total
Liège	679	1 437	2 116
Bruxelles	1 154	536	1 690
Louvain-la-Neuve	361	832	1193
Namur	246	694	940
Arlon	291	191	482
Virton	138	169	307
Libramont	37	261	298
Bastogne	173	38	211



France

Villes	Résidents	Non-résidents	Grand total
Metz	205	2298	2503
Nancy	318	1853	2171
Strasbourg	483	308	791
Paris	465	276	741
Thionville	5	321	326
Lille	136	155	291
Montpellier	154	29	183
Longwy	5	164	169
Lyon	74	92	166
Reims	30	88	118
Aix-en-Provence	79	14	93
Toulouse	46	39	85



Luxembourg

Ville	Résidents	Non-résidents	Grand total
Luxembourg	3 754	345	4 099

Pays-Bas

Villes	Résidents	Non-résidents	Grand total
Maastricht	267	94	361
Amsterdam	256	25	281
Rotterdam	116	14	130
Den Haag	100	3	103
Leiden	81	11	92
Groningen	69	7	76



Portugal

Villes	Résidents	Non-résidents	Grand total
Lisbonne	163	60	223
Porto	83	56	139
Coimbra	50	89	139



Royaume-Uni

Villes	Résidents	Non-résidents	Grand total
London	338	32	370

Irlande

Ville	Résidents	Non-résidents	Grand total
Dublin	79	9	88



Suisse

Villes	Résidents	Non-résidents	Grand total
Zürich	162	2	164
Lausanne	112	19	131

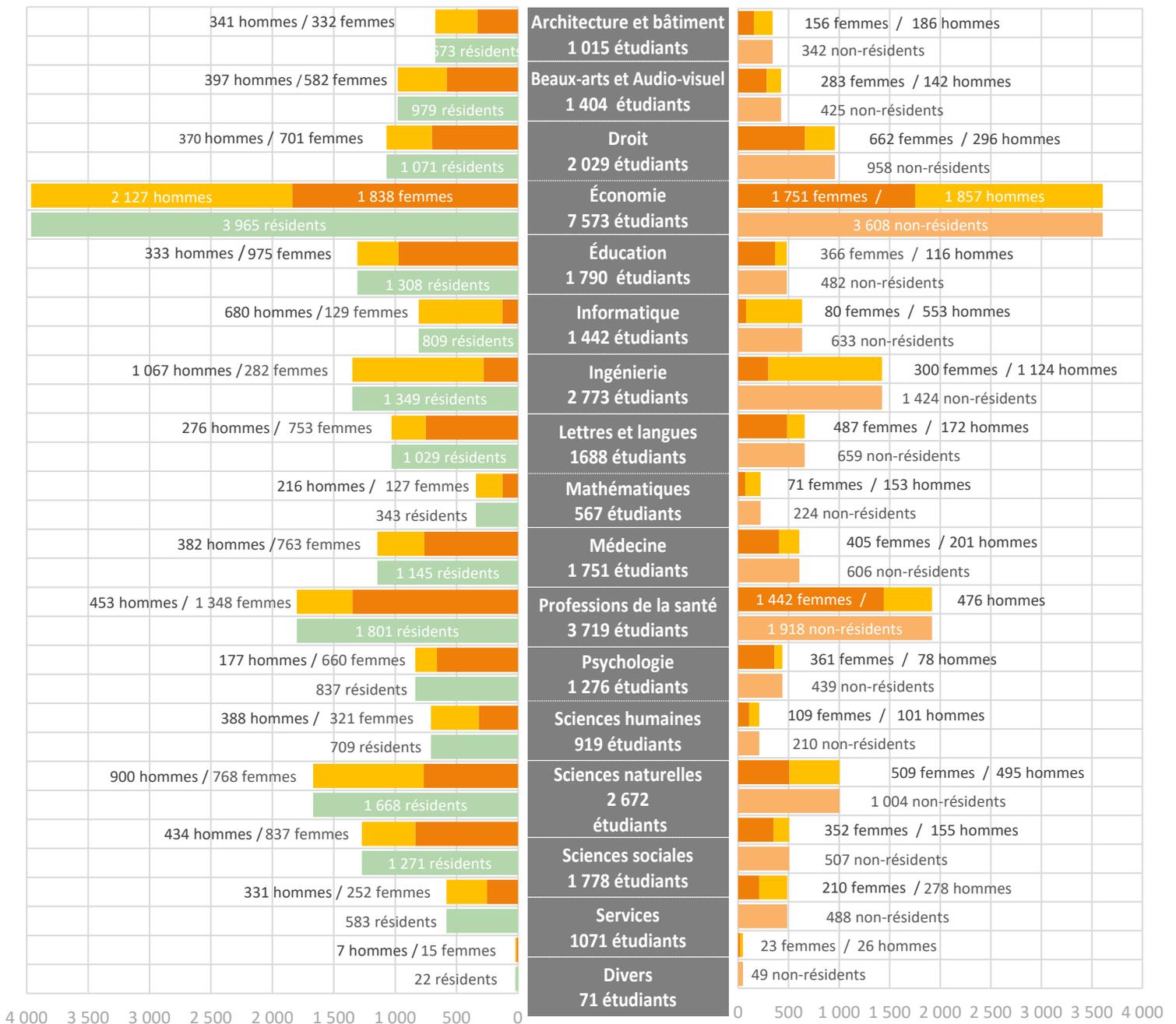


Canada

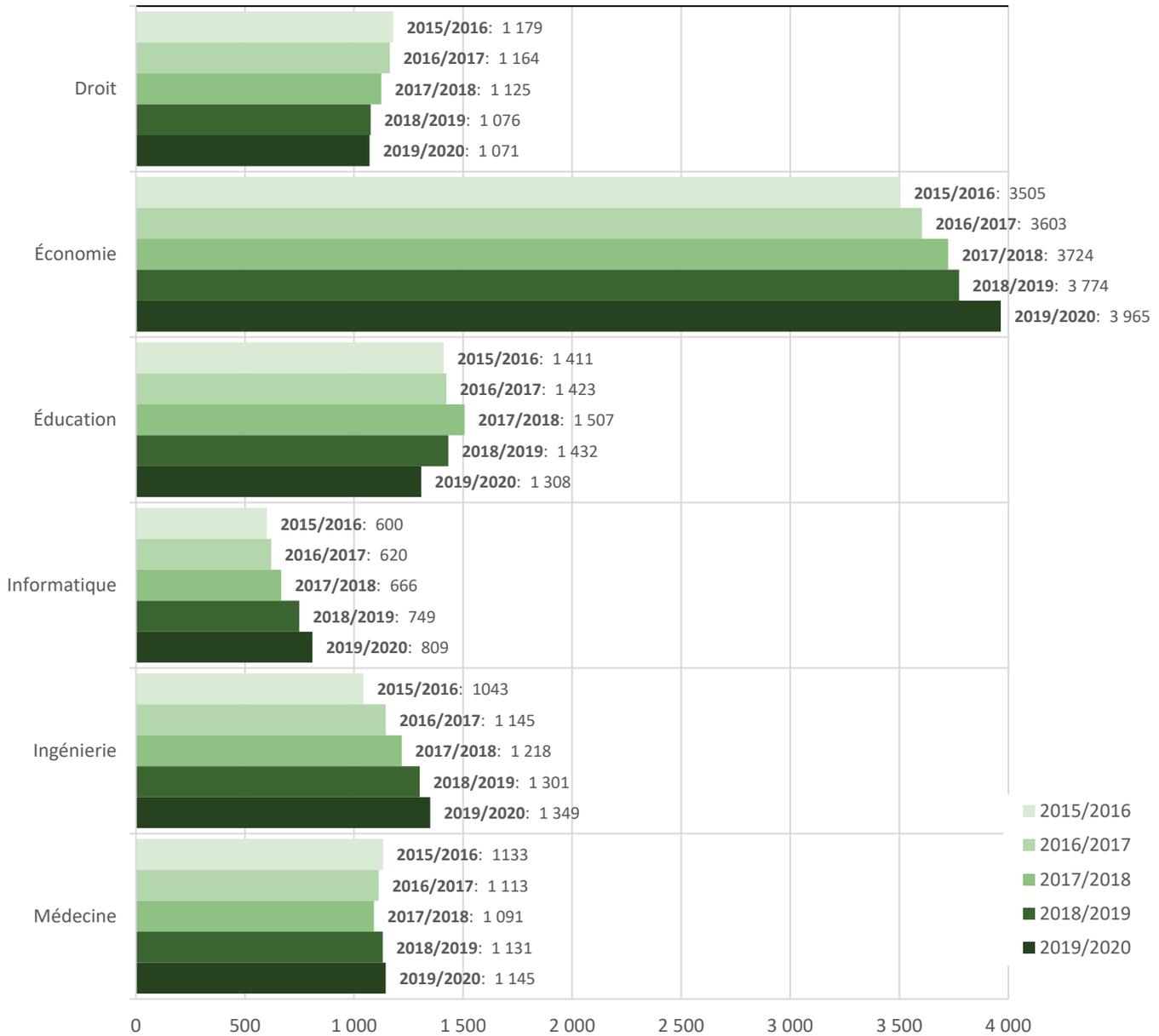
Ville	Résidents	Non-résidents	Grand total
Montréal	78	29	107



Répartition hommes/femmes par domaine d'études en 2019/2020



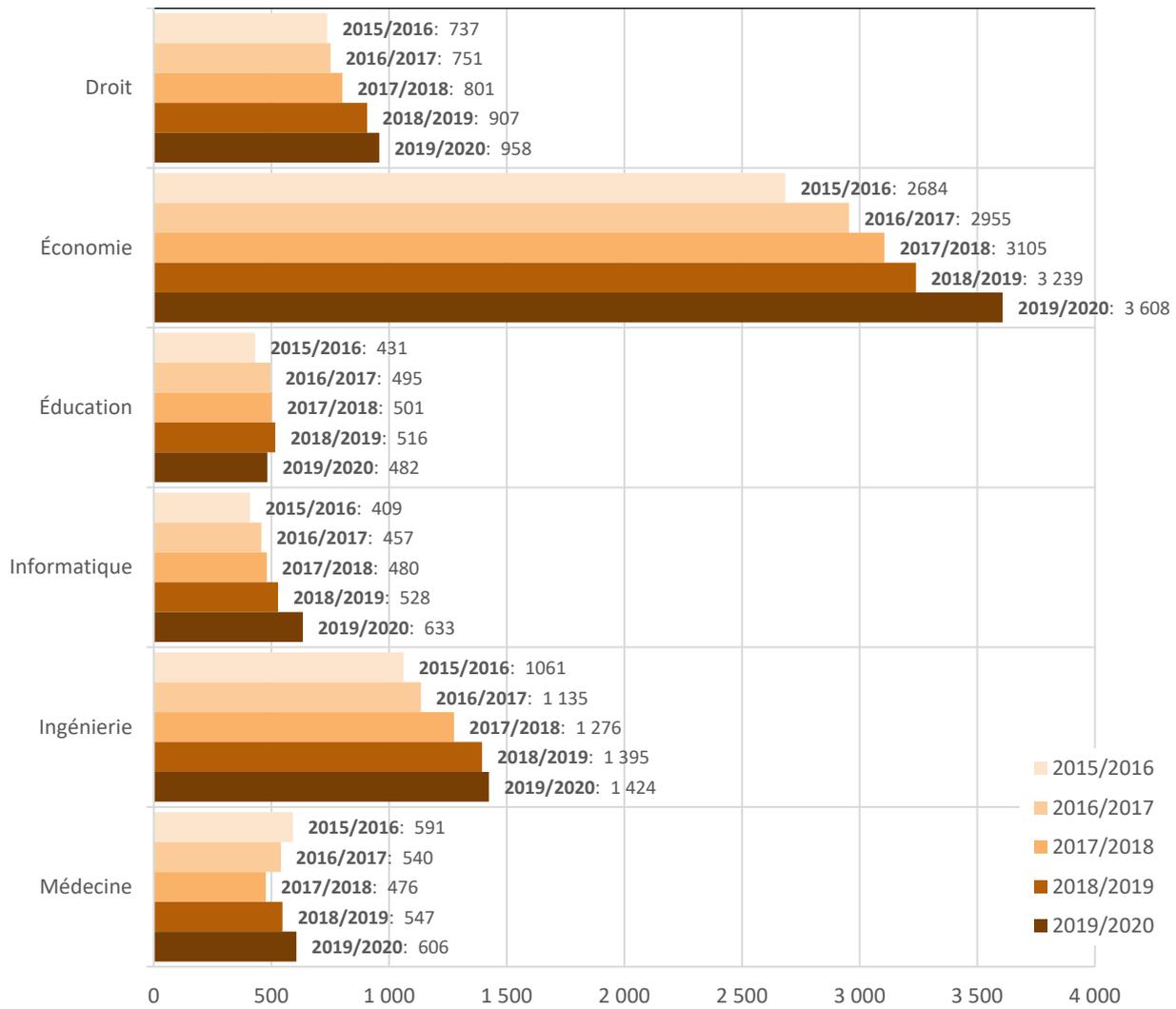
Évolution des domaines depuis 2015/2016



Évolution des domaines depuis 2015/2016

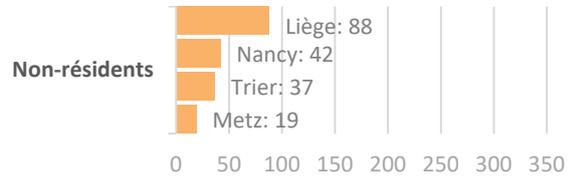
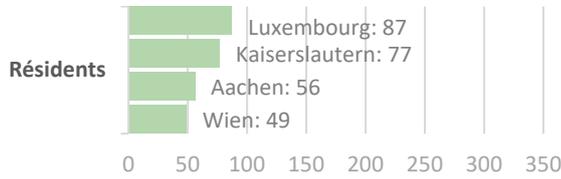


Non-résidents

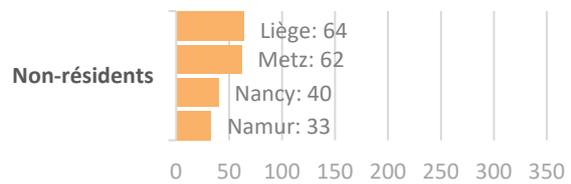
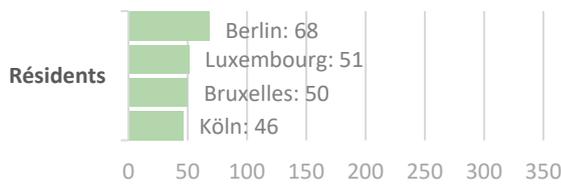


Top 4 des villes universitaires préférées par domaine en 2019/2020

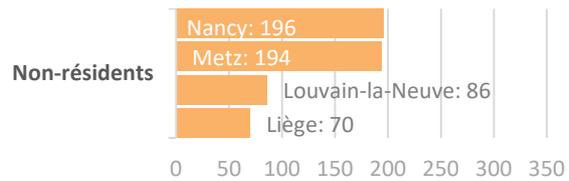
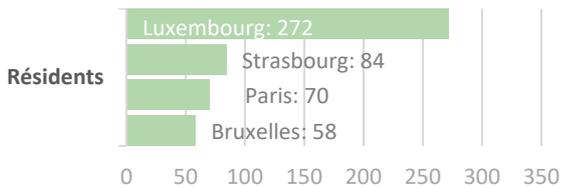
Architecture et bâtiment



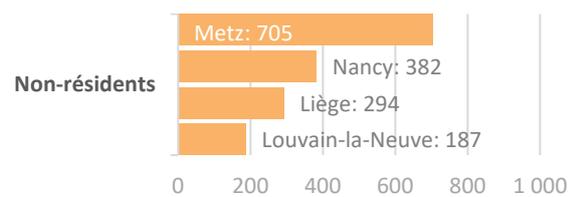
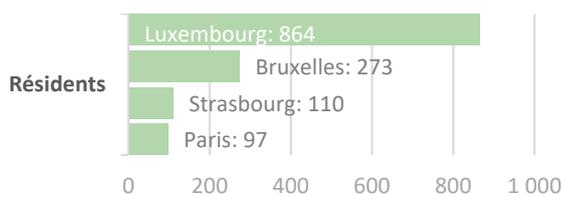
Beaux-arts et Audio-visuel



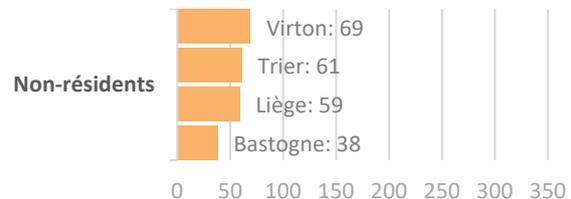
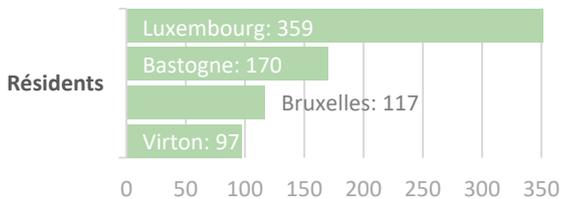
Droit



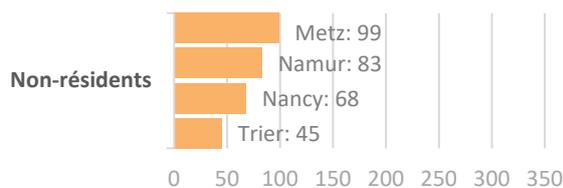
Économie



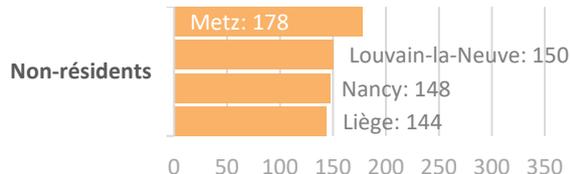
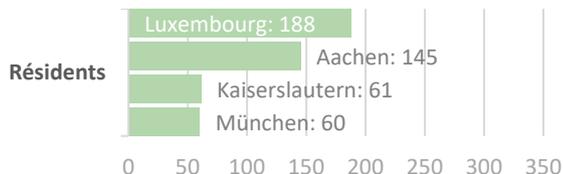
Éducation



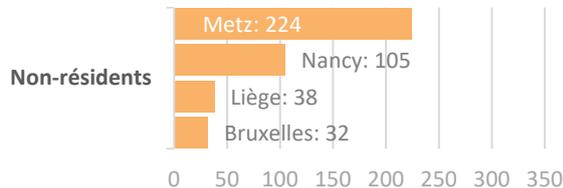
Informatique



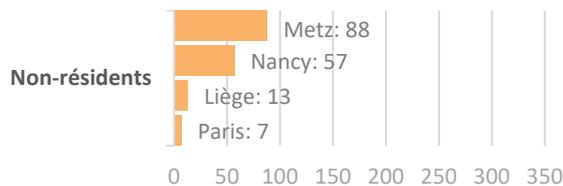
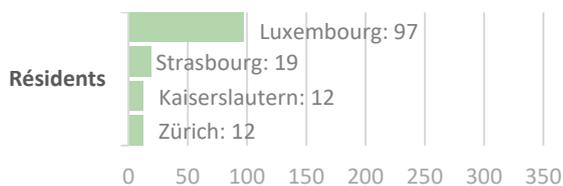
Ingénierie



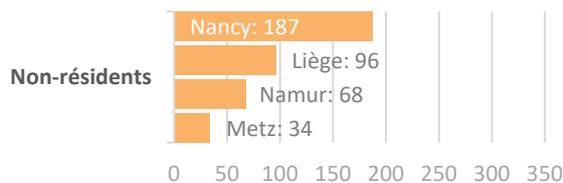
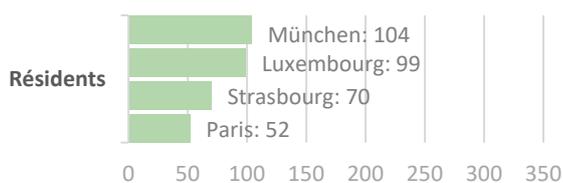
Lettres et langues



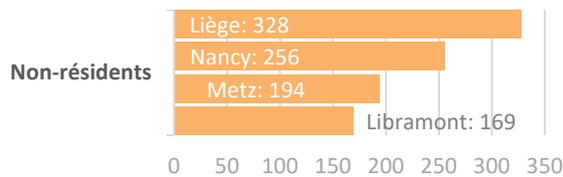
Mathématiques



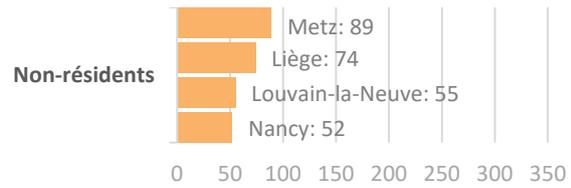
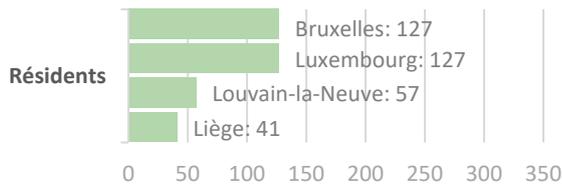
Médecine



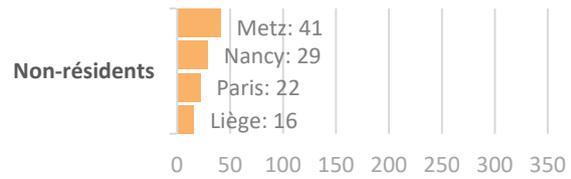
Professions de la santé



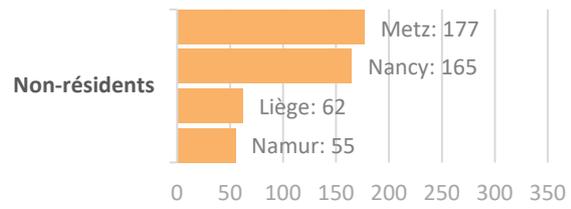
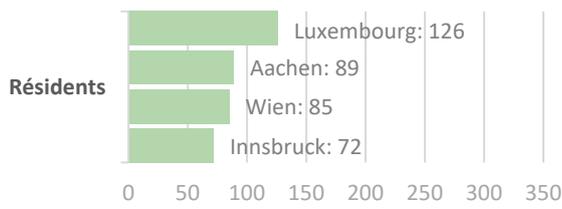
Psychologie



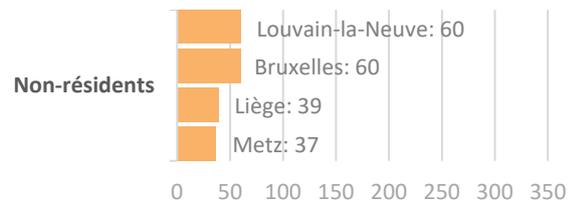
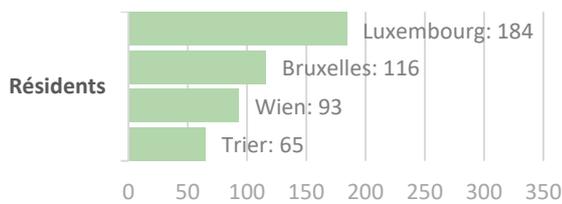
Sciences humaines



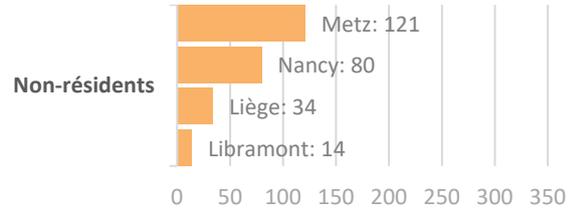
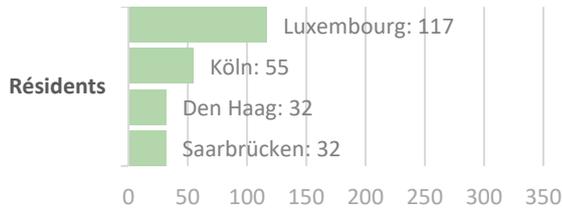
Sciences naturelles



Sciences sociales



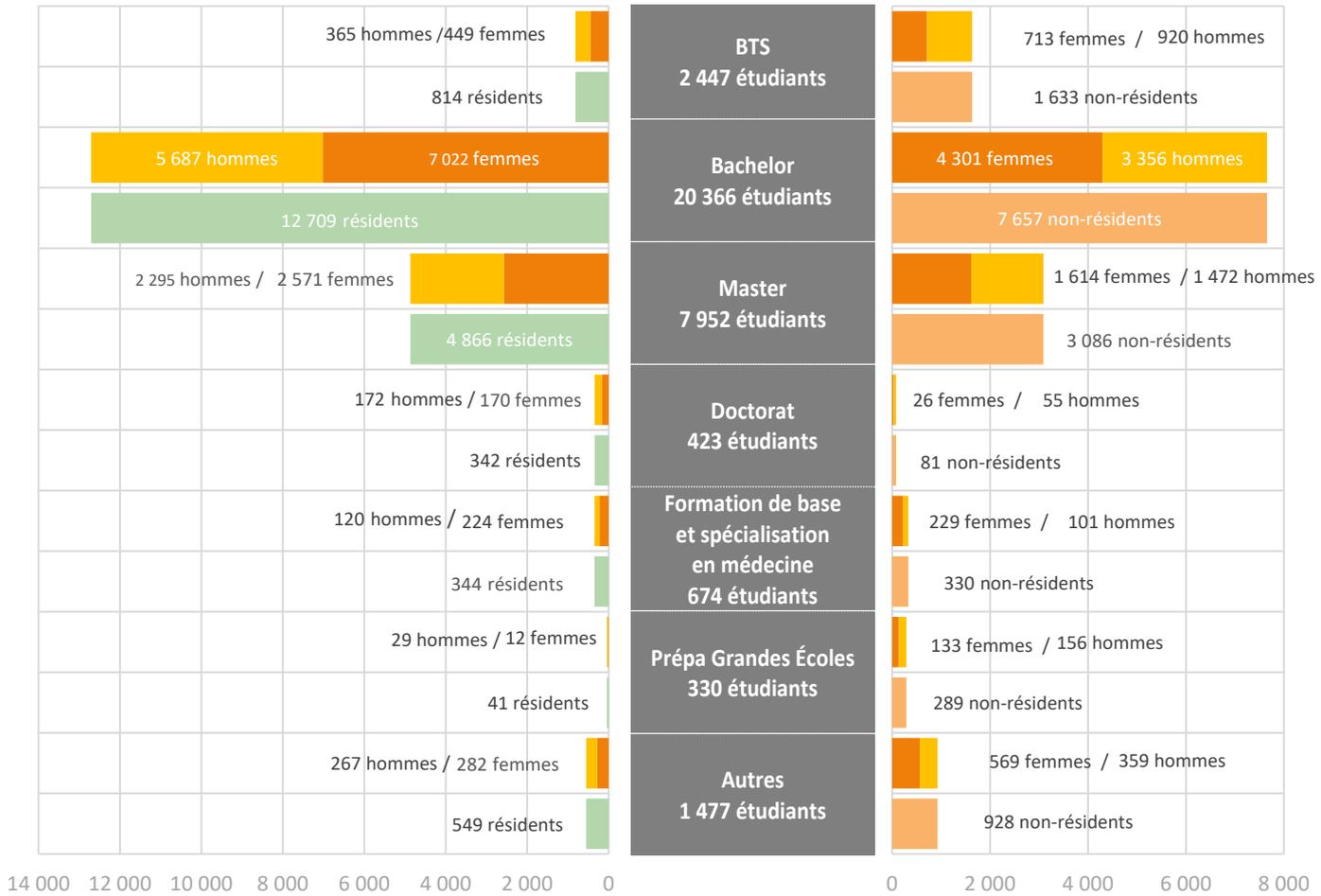
Services



Répartition par niveau d'études en 2019/2020



● Grand total





PARTIE 2 : CHIFFRES CLÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
LUXEMBOURGEOIS 2019/2020

1. CHIFFRES CLÉS *bts* >> ANNÉE ACADÉMIQUE 2019/2020

Offre de formation BTS 2019/2020

Pendant l'année d'études 2019/2020, 30 programmes de formation menant au brevet de technicien supérieur (BTS) ont été offerts dans les lycées luxembourgeois :

bts >>
commerce

Assistant de direction	Ecole de Commerce et de Gestion (ECG)
Gestionnaire en commerce et marketing	Ecole de Commerce et de Gestion (ECG)
Gestionnaire comptable et fiscal	Ecole de Commerce et de Gestion (ECG)
Hospitality Management	Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme du Luxembourg (EHTL)
Assistant médico-administratif	Maacher Lycée (MLG)

bts >>
santé

Infirmier responsable de soins généraux	Lycée technique pour professions de santé (LTPS)
Sage-femme	Lycée technique pour professions de santé (LTPS)
Assistant technique médical de radiologie	Lycée technique pour professions de santé (LTPS)
Assistant technique médical de chirurgie	Lycée technique pour professions de santé (LTPS)
Infirmier en anesthésie et réanimation	Lycée technique pour professions de santé (LTPS)
Infirmier en pédiatrie	Lycée technique pour professions de santé (LTPS)
Infirmier psychiatrique	Lycée technique pour professions de santé (LTPS)

bts >>
industrie

Bâtiments et infrastructures	Lycée Josy Barthel Mamer (LJBM)
Dessinateur et constructeur sur métal	Lycée Technique de Bonnevoie (LTB)
Réseaux de télécommunication	Lycée Technique d'Esch/Alzette (LTE)
Chimie analytique	Lycée Technique du Centre (LTC)

bts >>
arts appliqués

Cinéma et audiovisuel	Lycée des Arts et Métiers (LAM)
Dessin d'animation	Lycée des Arts et Métiers (LAM)
Réalisateur graphique	Lycée des Arts et Métiers (LAM)
Game Art and Game Design	Lycée des Arts et Métiers (LAM)

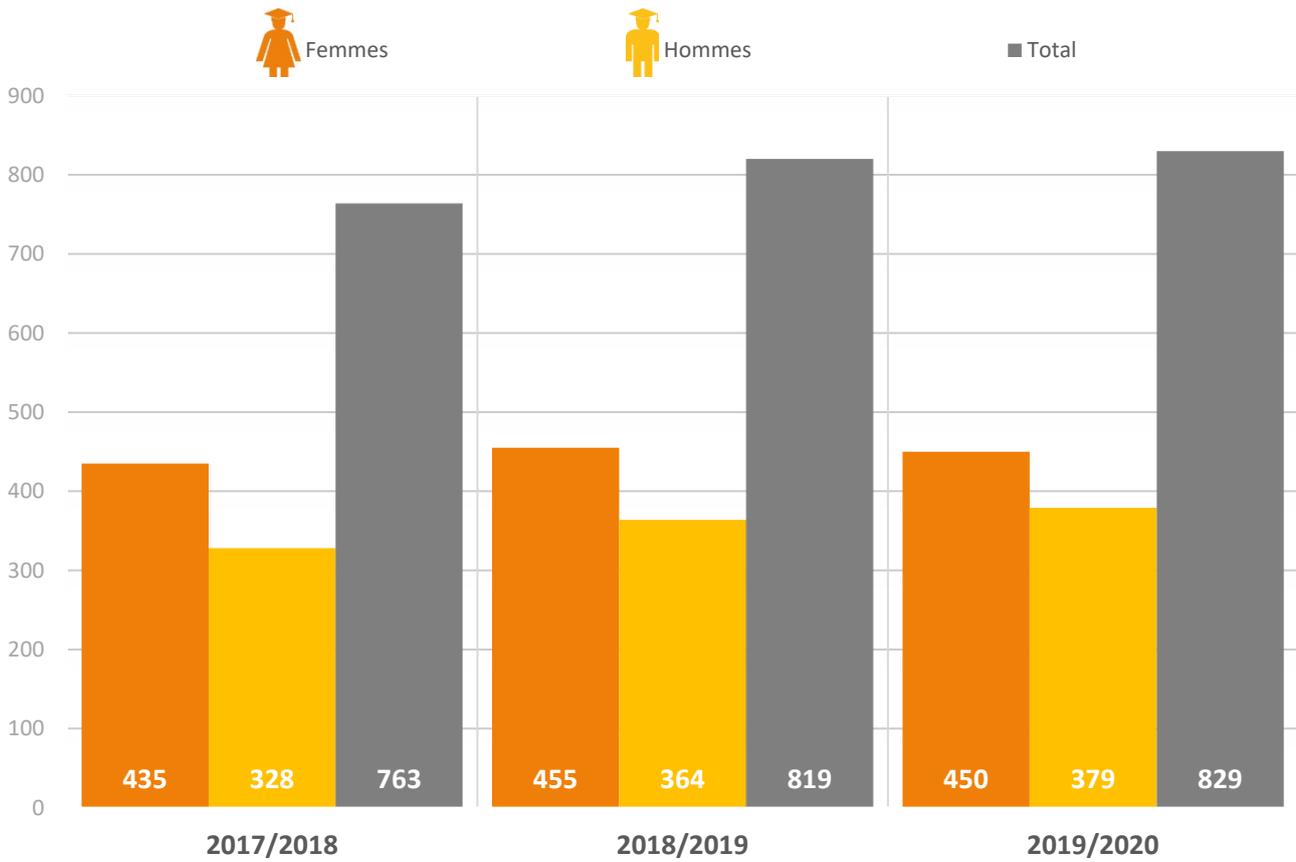
bts >>
artisanat

Technologie du Bois	Lycée du Nord (LN)
----------------------------	--------------------

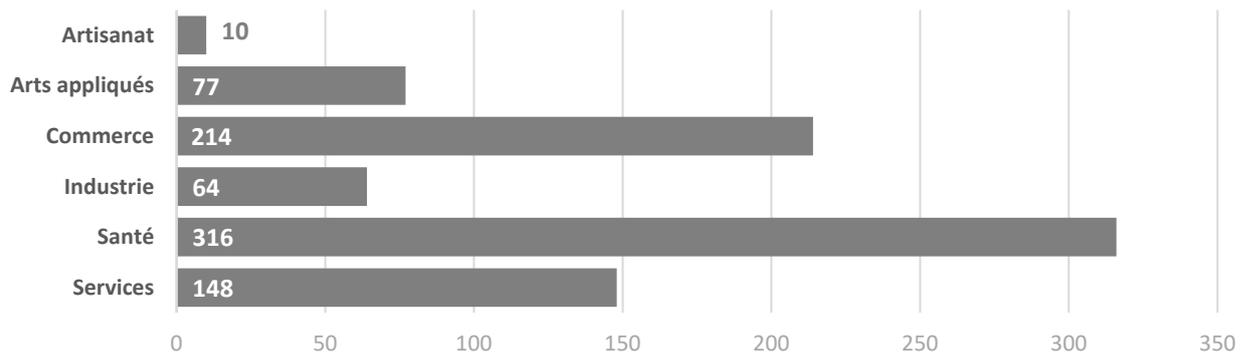
bts >>
services

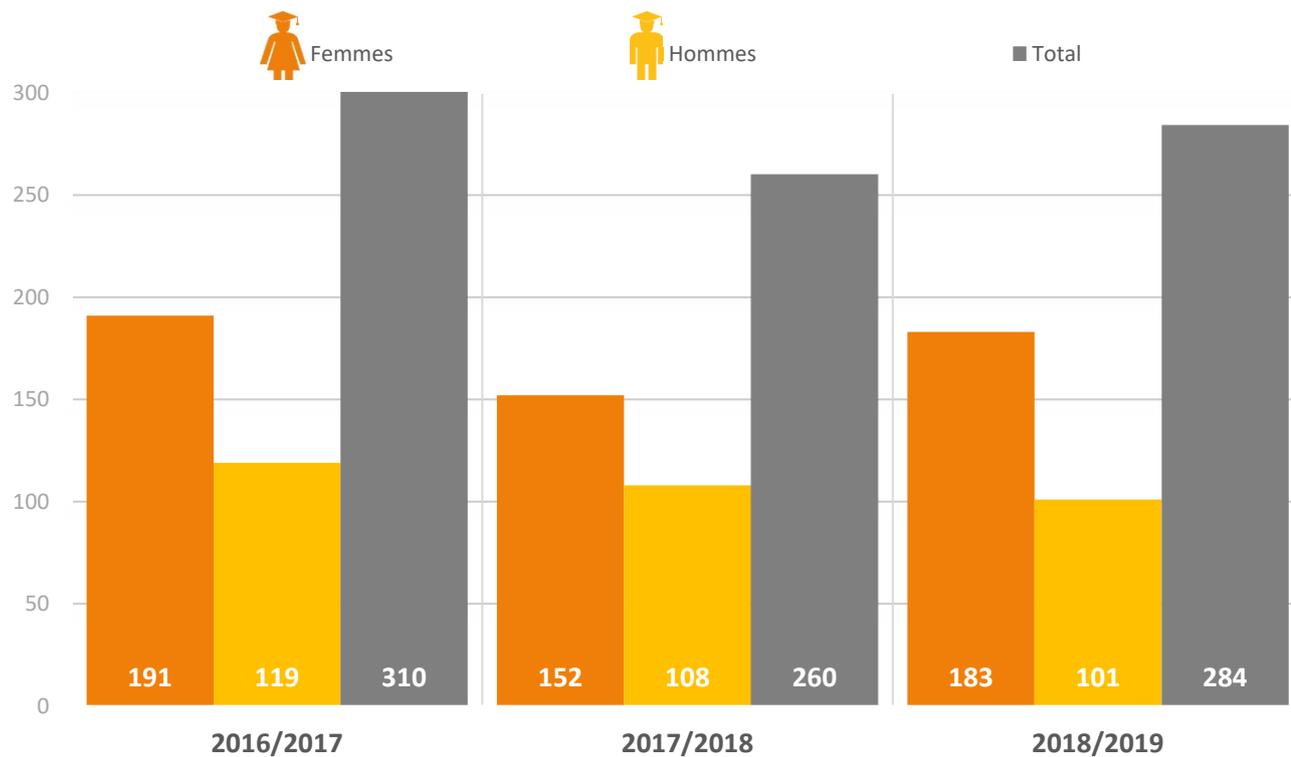
Media Writing	Lycée Classique de Diekirch (LCD)
Génie automatique/Connected Buildings & Cities	Lycée des Arts et Métiers (LAM)
Gestion d'entreprises et Développement durable	Lycée Technique d'Ettelbruck (LTEtt)
Génie technique	Lycée des Arts et Métiers (LAM)
Informatique	Lycée des Arts et Métiers (LAM)
Professions immobilières	Lycée Josy Barthel Mamer (LJBM)
Game Programming and Game Design	Lycée des Arts et Métiers (LAM)
Internet of Things	Lycée des Arts et Métiers (LAM)
Cloud Computing	Lycée Guillaume Kroll (LGK)

Nombre total des inscriptions BTS



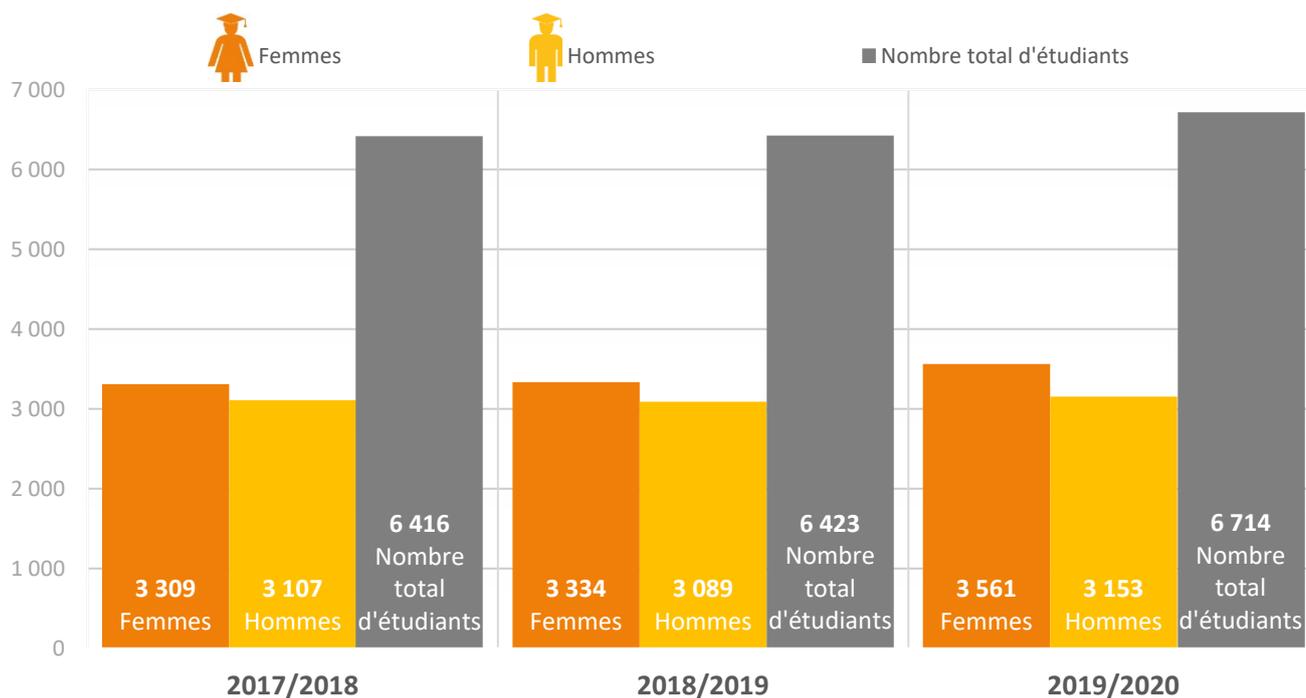
Nombre total des inscriptions par domaine 2019/2020



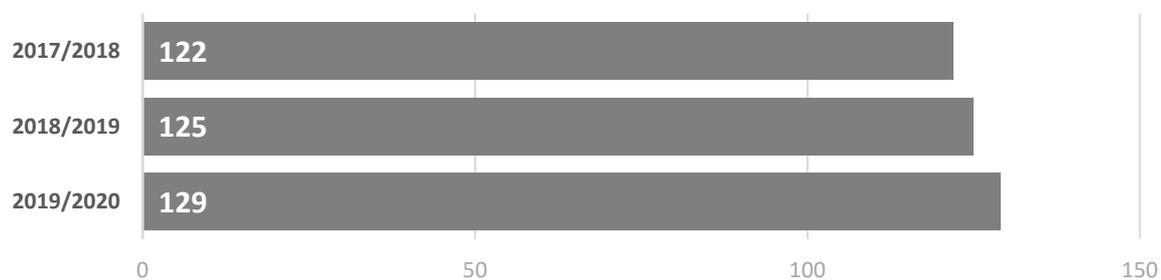
Nombre total des diplômés BTS

2. CHIFFRES CLÉS  **ANNÉE ACADÉMIQUE 2019/2020**
UNIVERSITÉ DU
LUXEMBOURG

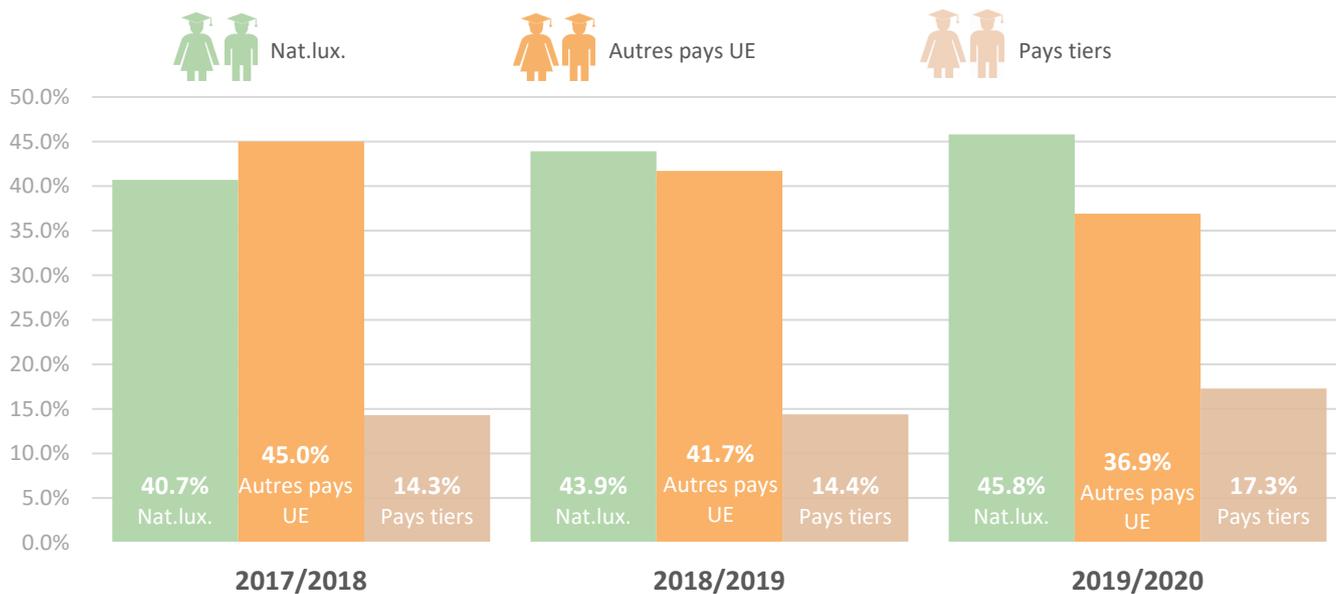
Nombre total d'étudiants



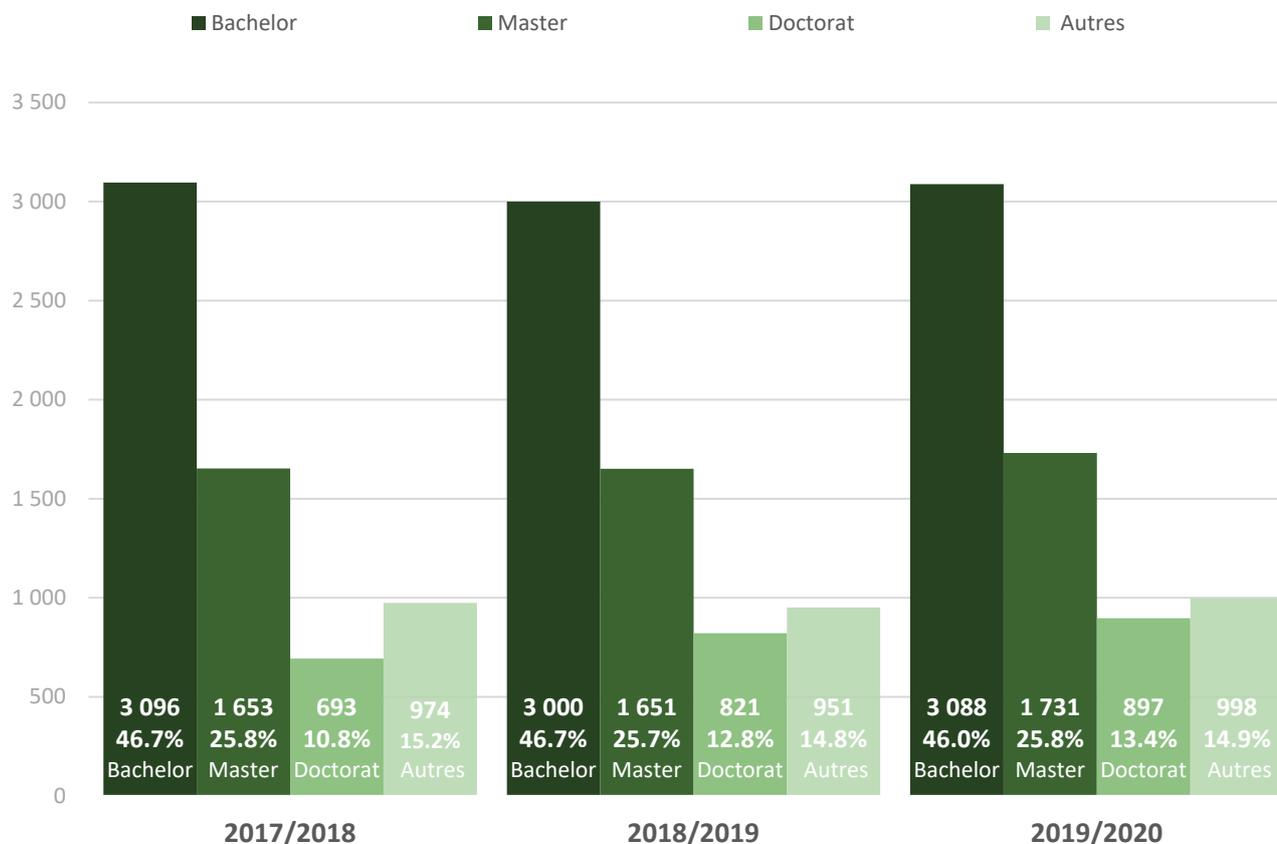
Nombre de nationalités d'étudiants



Pourcentage des différentes nationalités



Nombre total d'étudiants par niveau d'études



Pays/continent d'obtention du diplôme donnant droit à l'accès à l'enseignement supérieur

Par rapport à l'ensemble des étudiants inscrits

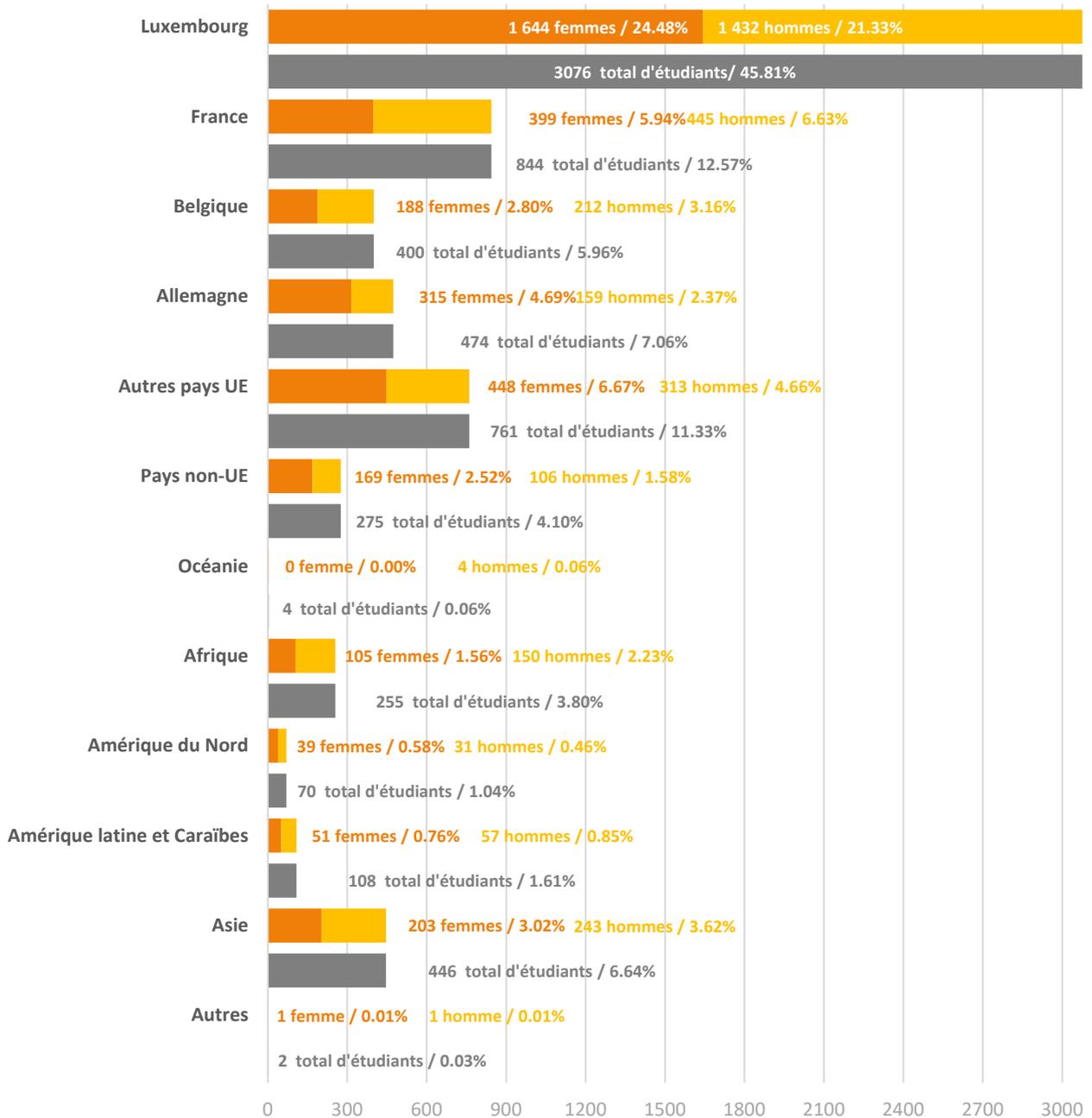


Femmes



Hommes

■ Nombre total d'étudiants



Nombre total d'étudiants par faculté

Faculté des Sciences, des Technologies et de Médecine

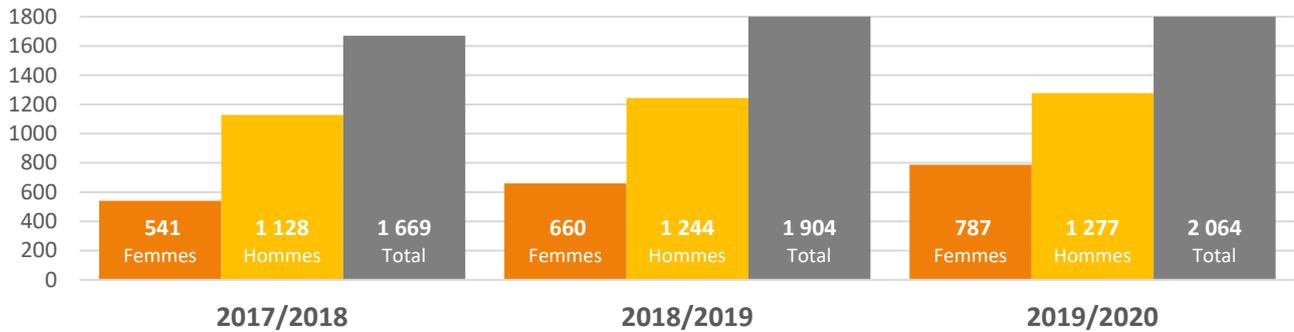


Femmes

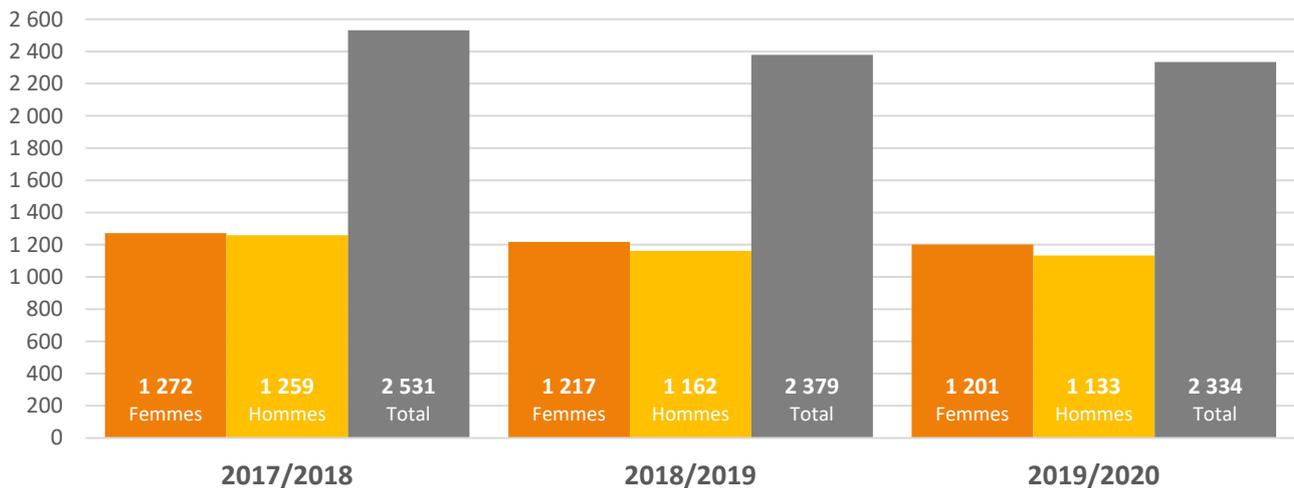


Hommes

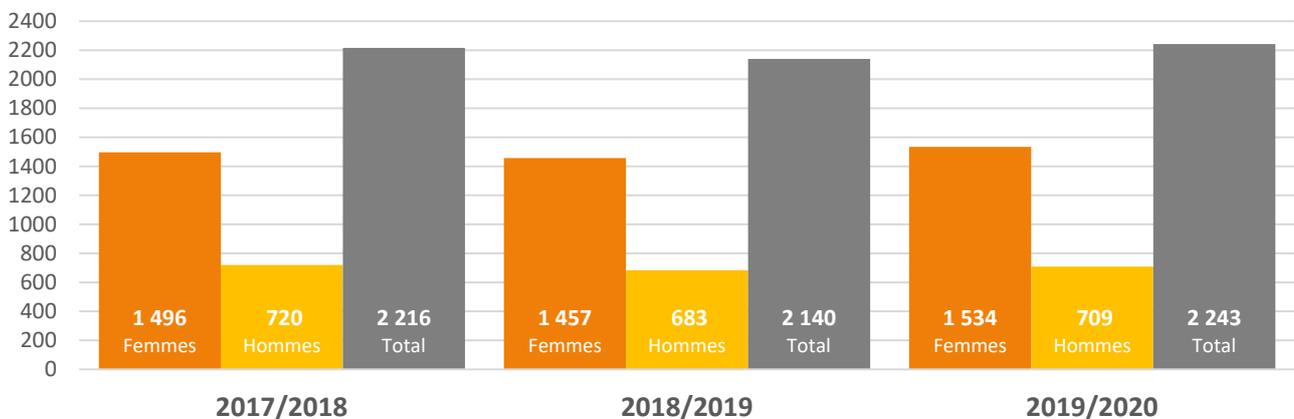
■ Total



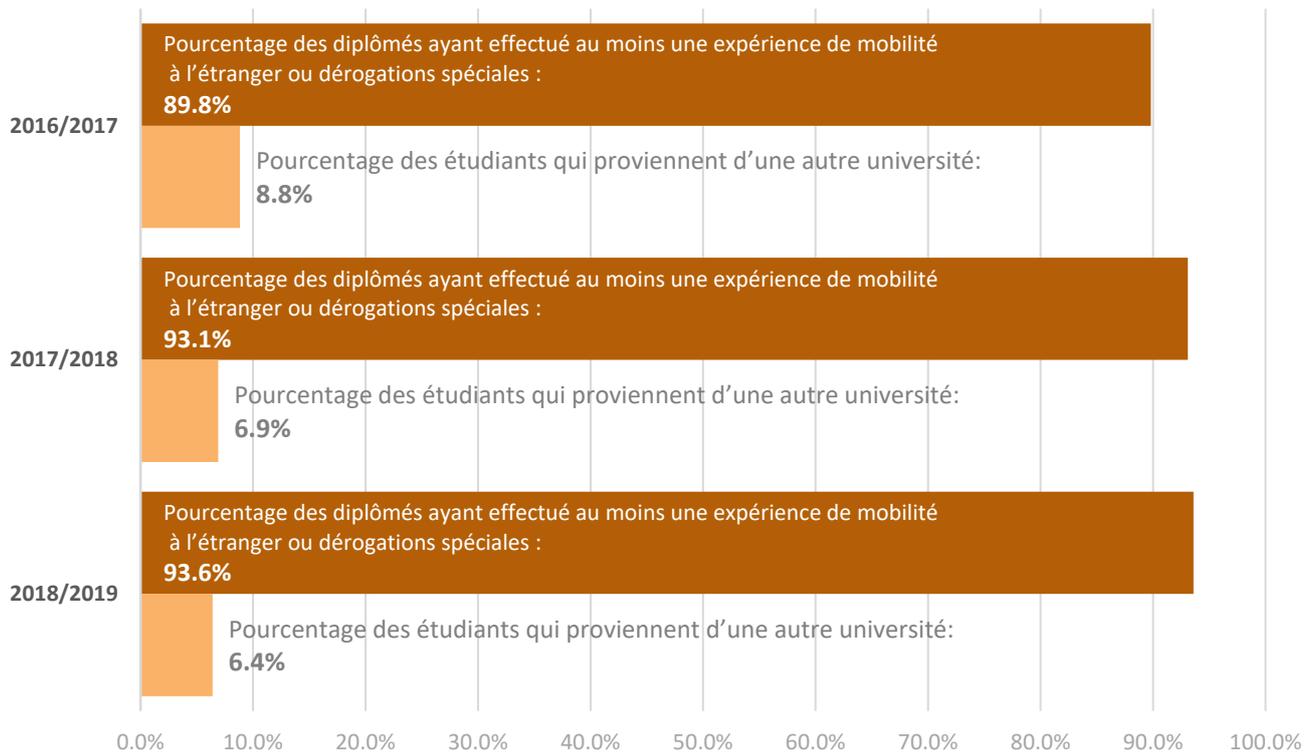
Faculté de Droit, d'Économie et de Finance



Faculté des Sciences Humaines, des Sciences de l'Éducation et des Sciences Sociales



Mobilité des étudiants (Bachelor)



Nombre total des diplômes émis

